

# PARIS-CENTRE

Régional Quotidien

QUINZE CENTIMES

Administration et Rédaction (TÉLÉPHONES : 2-17 et 2-13) : 3, Rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

Directeur : P. H. SAINT-POL

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-43

PUBLICITE — Annonces et réclames : 8, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

JEUDI

11

MAI 1922

QUATORZIÈME ANNÉE - N 4823

ABONNEMENTS:

UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Paris et Environs... 44.00	50.00	33.00
Province... 52.00	58.00	41.00
Union Postale... 62.00	68.00	48.00

## Les Élections cantonales

### Pour qui voter ?

Trois jours seulement nous séparant du scrutin. Les candidats au conseil général et au conseil d'arrondissement, à de très rares exceptions près, ont fait connaître leurs intentions, commencé leurs visites, recherché l'appui des personnalités en vue de leurs cantons, multipliés leurs démarches, envoyé leurs professions de foi, commencé même la distribution de leurs bulletins de vote.

De leur côté, les électeurs soucieux de remplir consciencieusement leur devoir de citoyens, d'accorder leur confiance au plus digne, se sont consultés et se sont posé cette angoissante et délicate question : « Pour qui voterons-nous ? »

Il s'agit, soit en relations de parenté, d'amitié, soit en rapports d'affaires, avec les candidats qu'ils rencontrent ou dans les foires ou marchés ou dans leurs déplacements quotidiens, qu'ils consultent presque chaque jour. Si pour des raisons diverses, ils ne leur ont pas souvent causé ; s'ils n'ont pas discuté de temps à autre avec eux des questions d'ordre du jour, ils savent parfaitement ce qu'ils pensent, ce qu'ils veulent, mieux encore, ils les ont vus à l'œuvre, ils sont fixés sur leur caractère, leur fermeté, leur ténacité, leur expérience, leurs aptitudes, ils sont renseignés sur leurs opinions, leurs convictions, leur influence ; en un mot, il ne peuvent craindre d'être trompés ; les candidats sont pour ainsi dire leurs voisins, et dans les campagnes, nul n'en doute, le mur de la vie privée, est souvent, pour ne pas dire toujours, percé à jour.

Normalement, les résultats des élections départementales ne devraient occasionner aucune surprise, cependant, il n'est ni candidat, ni agent électoral, ni électeur capable de pronostiquer sûrement : « M. X... sera élu ».

C'est qu'il faut compter avec les manœuvres politiques, les colosses de dernière heure, et surtout avec les abstentions. Ces manœuvres politiques n'ont cependant pas lieu d'être, en ces élections, pour l'exacte raison, qu'elles n'ont pas de leur essence, un caractère politique. Conseillers généraux et conseillers d'arrondissement ont bien un rôle important à jouer lors des élections sénatoriales, (ils sont électeurs de droit), mais comme ils sont d'opinions différentes, ils ne peuvent, malgré leur nombre, disposer de la majorité ; ils la font osciller dans un sens ou dans l'autre, il est vrai, sans toutefois être en situation d'arrêter un mouvement d'opinion. La question des élections sénatoriales, tout en jouant, ne peut donc être invoquée comme argument de premier ordre. D'autres considérations d'ordre politique par contre, sont à considérer et à peser.

L'attitude prise à la conférence de Gènes par les représentants du Reich Allemand et par les députés des Soviets met la France en face d'ennemis redoutables. Le droit, le devoir des bons citoyens sont en conséquence, en cette période critique, d'affirmer leur volonté, de ne rien abandonner des droits de la patrie. Pour cette raison, les électeurs patriotes ne peuvent accorder leur confiance aux candidats volontaires ou rétrogrades qui, sous l'étiquette socialiste ou sous la bannière communiste secondent l'action dissolvante des Soviets, ou l'effort de l'Allemagne pour ne pas acquiescer ses dettes ; autrement dit les élections de dimanche prochain doivent être une manifestation d'un patriotisme.

Il ne peut être question, dans ces conditions, que dans les cantons, où il n'y a pas

tulte, des électeurs français pensent à s'abstenir. Ce serait de leur part, une désertion devant l'ennemi, un crime de lèse patrie. Le danger est trop menaçant pour qu'un patriote fasse fi de son bulletin de vote, ne répond pas présent, lorsque l'avenir de la patrie est en jeu.

Les élus de 1919, les comités électoraux réellement constitués et fonctionnant régulièrement, — c'est-à-dire non créés pour le besoin du moment — et les personnes en vue de chaque département se sont concertés dans cet ordre d'idées, et après délibération, ont, du moins, dans notre région, décidé de présenter, aux électeurs, des candidats d'union patriotique, de combattre, par conséquent les politiques, plus soucieux de servir leurs ambitions ou les intérêts de leur parti, que ceux de la France.

Voici donc reconstituée, pour cette période électorale l'union sacrée de 1919 dont les élus s'étaient quelque peu desserrés et qui, dans diverses contrées étaient presque rompus. Reconnaissons franchement que les différents partis ont donné d'assez nombreux coups de caillou au pacte conclu, il y a trois ans, mais avouons aussi que de part et d'autre les élections terminées, on n'a pas voulu comprendre les conditions du pacte. Il n'est pas exclu, cependant, sur les questions d'ordre et de défense nationale. Sur tous les autres points une fois à la Chambre, et au Sénat, les différents partis pouvaient reprendre leur liberté d'action, les radicaux redevenir radicaux, déposer ou défendre des propositions radicales, les modérés prendre l'initiative de mesures d'apaisement et d'oubli, et les soutiens de toute leur énergie. Les uns et les autres l'ont fait, pas toujours avec les réserves qu'exigeait le respect de l'entente de 1919, notamment sur les questions religieuses et militaires, sans que toutefois, aucune loi de combat n'ait été adoptée. Les Chambres ont relativement bien voté, et les défaillances des députés et sénateurs de toute opinion, si regrettable soient-elles, ne sont pas impardonnables.

Les événements de Gènes ont d'ailleurs donné à réfléchir aux élus de 1919, 1920 et 1922. Les déclarations de MM. Doumergue, Herriot, sur le respect du traité de Versailles, les engagements des Allemands, les rapports avec le gouvernement des Soviets donnent à penser que si, parfois, ils ont cru en la bonté foi tentonique, ils se sont prêtés à de douloureuses concessions, s'ils ont flirté avec les ennemis de l'ordre, et voté pour la réduction des charges militaires, ils se sont ressaisis, et sont résolus à ne plus tomber dans les mêmes erreurs.

Nous croyons donc, qu'en conscience, nos amis n'ont pas à hésiter, qu'ils serviront la patrie et l'ordre en votant, comme aux diverses élections qui ont suivi la guerre ; qu'en conséquence, ils ont à oublier leur mécontentement et accorder de nouveau leur confiance aux candidats qui se recommandent de l'union et acceptent ses directives. Nos adversaires politiques, par ce mot nous voulons dire, les radicaux, doivent en faire de même, non seulement ne pas combattre les candidatures modérées ou libérales, mais encore leur donner l'appui de leurs suffrages, surtout lorsqu'en face d'eux se dressent des socialistes avérés, des communistes bolchevistes.

P. H. SAINT-POL.

N.-B. — Voir en quatrième page, la situation électorale dans la région.

## LA RÉPONSE AU MÉMORANDUM

### L'intransigeance des soviets est telle que alliés et russes sont d'accord pour ajourner la publication du document

Paris-Centre avait donné, hier, le résumé de la réponse que les soviets devaient faire au communiqué, au mémorandum des alliés.

Cette réponse a bien, en effet, été remise à 10 h. 30 hier matin, au secrétariat de la conférence, mais elle fut considérablement remaniée pendant la nuit à la suite d'instructions ultimes et impératives reçues de Moscou.

Déjà peu conciliante, la réponse est maintenant, paraît-il, intransigeante.

Aussi un nouveau coup de théâtre s'est-il produit à la conférence de Gènes. Les soviets et les députés alliés, ont-ils ajourné, d'un commun accord, la publication du document pour tâcher auparavant de trouver, si possible un terrain d'entente.

GENÈS, 10 mai. — La réponse des soviets au mémorandum a été remise à 10 h. 30 au secrétariat de la Conférence.

Cette réponse est encore plus intransigeante qu'on ne s'y attendait, la réponse des soviets ayant été remaniée cette nuit, à la suite de la réception des instructions de Moscou exigeant la reconnaissance du principe de la nationalisation et des crédits s'élevant à un milliard de dollars.

### Le coup de théâtre

Un nouveau coup de théâtre vient de se produire à la conférence de Gènes, à la suite d'un long entretien que M. Tchitcherine a eu au début de l'après-midi avec M. Schanzer, ministre des Affaires étrangères d'Italie.

La délégation russe, qui devait rendre publique, à 15 heures, la réponse au mémorandum, a fait savoir un peu avant, qu'elle en ajournerait la publication.

Le commentaire que M. Rakowski devait également en donner de son côté, est également remis.

A 12 h. 45, Tchitcherine se rendait au Palais Royal, auprès de M. Schanzer, auquel il exposait dans ses grandes lignes, le contenu de la réponse du gouvernement des Soviets.

Il laissait à M. Schanzer copie des points principaux de cette réponse, et M. Schanzer faisait savoir aussitôt à Tchitcherine que si cette rédaction devait être définitive, elle ne pouvait que soulever les plus graves objections, non seulement de la part de la France et de la Belgique, mais encore de la part de la Grande-Bretagne.

Il pria, en conséquence, M. Tchitcherine d'ajourner la remise de la note, et de n'en pas faire connaître la teneur à la presse.

M. Schanzer manifestait à Tchitcherine le désir de la Grande-Bretagne et de l'Italie de se trouver prochainement en présence d'un texte dont les termes atténués permettraient la continuation de la conférence.

Sans s'engager quant au fond au sujet des modifications éventuelles qui pourraient lui être suggérées par l'Italie Tchitcherine acceptait néanmoins d'ajourner de quelques heures la remise de la réponse.

Dans les milieux de la Conférence, on a l'impression que les efforts tentés à la dernière heure, pour obtenir de la délégation russe une atténuation acceptable de sa réponse, se heurtent à de graves difficultés.

On donne de source autorisée, l'explication suivante à l'ajournement de la remise de la réponse russe :

Ce matin, une communication officielle était faite par la délégation russe aux experts, contact avec la délégation italienne. Aussitôt comme de MM. Schanzer et Lloyd George, cette communication, qui se référait au contenu de la réponse officielle qui devait suivre, provoquait un assez vif mécontentement. Elle soulevait en effet, de nouvelles difficultés.

### M. Barthon s'impatiente

M. Louis Barthon a adressé aujourd'hui à M. Facta, président de la Conférence, la lettre suivante :

Monsieur le Président, D'après ce qui m'a été dit, j'avais lieu de croire que la délégation russe ne communiquerait enfin aujourd'hui la réponse au mémorandum que vous lui avez transmis ainsi qu'aux réserves qu'avait formulées M. Barrière sur l'attitude définitive du gouvernement français.

On m'a donné à comprendre que cette réponse était encore différée, et que ce n'est qu'après avoir pu susciter et la nécessité de mettre un terme à de nouveaux délais auxquels la délégation française ne saurait se prêter.

Agrezé, etc...

Le prix du pain sera-t-il augmenté ?

PARIS, 10 mai. — M. Henry Chéron, ministre de l'Agriculture, a reçu aujourd'hui MM. Aufrand, préfet de la Seine, Clément, directeur de l'approvisionnement de Paris, Durand, président du syndicat de la boulangerie et tous les membres du bureau de ce syndicat.

Le ministre a fait connaître au syndicat qu'il était impossible au gouvernement d'accepter, dans l'état des cours, une augmentation du prix du pain, surtout l'augmentation à 1 fr. 10, qui avait été réclamée.

## L'impôt sur le chiffre d'affaires et la taxe de luxe

### M. de Lasteyrie résume le nouveau projet du gouvernement

Les redevables du chiffre d'affaires seraient répartis en trois catégories

M. Henry Bérenger, rapporteur général du budget, a reçu hier, de M. de Lasteyrie, ministre des Finances, une longue lettre accompagnant l'envoi du projet nouveau que le gouvernement propose à la Commission sénatoriale de prendre comme base de son examen du projet déjà voté par la Chambre et actuellement soumis au Sénat.

M. de Lasteyrie, dans sa lettre à M. Henry Bérenger, résume les grandes lignes de ce projet nouveau.

Les redevables du chiffre d'affaires seraient répartis en trois catégories :

1° La première comprendrait les redevables dont le chiffre d'affaires est supérieur à un maximum fixé par le paiement par forfait. Pour ces redevables, qui représentent de grands commerçants ou des sociétés importantes, il serait prévu un règlement mensuel basé provisoirement sur le montant total de l'impôt relatif aux affaires réalisées l'année précédente. Ce règlement se résumerait dans l'obligation, d'une part, d'acquitter tous les mois, aux époques habituelles, une somme égale au 1/12 de l'impôt de l'année précédente, et, d'autre part, de déposer dans les trois premiers mois de l'année, la déclaration du chiffre d'affaires effectivement réalisé l'année écoulée et d'acquitter, le cas échéant, avant le 1er mai, le complément d'impôt exigible.

2° Une seconde catégorie comprendrait les redevables assujettis au forfait d'après la dernière loi du 31 décembre 1921 et qui seraient domiciliés dans les villes de plus de 5,000 habitants. Ils déclareraient chaque année leur chiffre d'affaires de l'année précédente et verseraient l'impôt correspondant par quart, à la fin de chaque trimestre.

3° Une troisième catégorie serait constituée par les commerçants établis dans les localités de moins de 5,000 habitants. Ils pourraient être dispensés des formalités actuelles et soustraits au contrôle du fisc, à charge de payer l'impôt d'après une véritable évaluation forfaitaire de leur chiffre d'affaires.

En outre, le nouveau texte précise le régime applicable aux affaires conclues avant le 1er juillet 1921 et suivies d'exécution avant le 1er avril 1922, à ainsi que les conditions dans lesquelles ces mêmes affaires peuvent être exonérées de l'impôt lorsqu'elles concernent des marchandises importées.

Le nouveau texte conférerait enfin au Trésor un privilège pour le recouvrement de l'impôt, réaliserait un meilleur aménagement des pénalités et atteindrait « les commerçants qui, résidant à l'étranger, pratiquent le commerce en France sans y avoir d'établissement ».

Ajoutons que le texte soumis par M. de Lasteyrie à M. Henry Bérenger, se présente comme une codification générale des diverses lois existantes sur le chiffre d'affaires. M. de Lasteyrie insiste auprès du rapporteur général « pour que la commission des Finances du Sénat adopte de préférence ce projet ».

Quant à la taxe de luxe, le ministre des Finances annonce au rapporteur général que le projet de loi concernant l'impôt sur le chiffre d'affaires n'est pas encore tout à fait terminé, mais qu'il lui en fera connaître les résultats dans un très bref délai.

M. Henry Bérenger s'est mis immédiatement au travail sur le nouveau projet de loi qui ne comprend pas moins de 22 articles. Le rapporteur général nous a fait savoir que, vu l'urgence, il sera en mesure de soumettre son rapport et ses conclusions à la commission sénatoriale dès le 20 mai prochain. C'est-à-dire quelques jours avant la rentrée des Chambres. Le projet de loi pourrait donc venir en séance publique du Sénat dès le commencement de juin et être voté par la Haute Assemblée avant le 1er juillet 1922.

## L'exposition des maréchaux s'ouvre aujourd'hui

Charmant et mesuré, le Palais de la Légion d'honneur semble élever au-dessus de la Seine une protestation discrète contre la bassesse informe de la gare qui l'avoiisine. Et voici que ses portes s'ouvrent aujourd'hui pour la glorification des maréchaux de France ; toute notre histoire va revivre entre les murs du palais de la Légion d'honneur.

Un très rapide coup d'œil jeté à travers les salles, tandis qu'organisateur et metteurs en place rivalisent de zèle et d'idées heureuses, nous a permis hier de nous représenter ce que serait l'inauguration d'aujourd'hui.

Lorsque, après avoir traversé la cour d'honneur où se dresse, œuvre nouvelle, un chevalier hiéroglyphique monté sur un cheval particulièrement bien traité, on pénètre dans les deux premières salles, c'est la Renaissance et l'époque de Louis XIII qu'on rencontre. Et, d'abord, cette grande salle de Montmorency qui compte sept colonnades et trois maréchaux. Puis ce sont les galeries de la Force dont l'un était assis aux côtés d'Henri IV lorsque Ravaillac poignarda le monarque. Le poignard du crime, prêt par M. le comte de Caumont la Force, est là lui aussi.

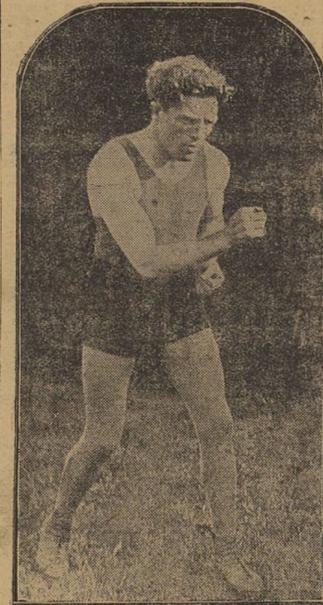
Les Luyens, les Brissac, les La Motte Houdancourt se succèdent sous nos yeux et jusqu'à ce maréchal de Balguy qui s'étant très mal conduit au siège de la ville de saisis par quelle ville, est remplacé par le portrait de sa femme qui, elle, avait sauvé l'honneur.

Les deux salles suivantes sont consacrées à la Restauration et à l'Empire. Le Salon de l'Aurore où l'on pénètre d'abord, va de 1814 à 1870 tandis que la salle à manger est consacrée aux gloires napoléoniennes. On y remarque ces documents uniques comme celui de la capitulation d'Ulm.

UN GRAND MATCH DE BOXE A LONDRES

## Georges Carpentier contre Kid Lewis

### Lequel des deux sera ce soir Champion du Monde des poids mi-lourds ?



KID LEWIS



Georges CARPENTIER

Phot. Rol.

Cliché « Paris-Centre »

Ce soir, Georges Carpentier et Kid Lewis se mesureront à l'Olympia de Londres pour le titre de champion du monde des poids mi-lourds, qu'accompagne incidemment une bourse respectable de livres sterling.

Carpentier a part, Kid Lewis doit être actuellement le meilleur homme d'Europe. D'une science accomplie, c'est un vieux routier qui a mille tours dans son sac. Très redoutable dans l'in-fighting qui sera, paraît-il, sa principale tactique, il a bien l'intention de ne pas offrir son menton à l'estocade favorite de Carpentier.

Les deux hommes se sont entraînés avec une extraordinaire minutie.

Depuis huit jours, Descamps fait, chaque matin, avancer de 5 minutes les pendules de la villa afin que, le soir du match, tous les actes quotidiens de son poulain ayant été progressivement décalés d'une heure, celui-ci puisse dîner à 6 heures au lieu de 7 sans rien modifier à ses habitudes.

Carpentier a élu domicile dans une villa de Maidenhead, bourg délicieusement situé sur la Tamise, à une quarantaine de kilomètres de Londres. La maisonnée, toujours la même en tournée, comprend, avec Descamps, sa belle-mère, qui est la plus accomplie des hôtesse, les partenaires de Georges, quelques amis aussi.

## Les Artistes du Centre au Salon des Artistes français

### Les Artistes de Saône-et-Loire

(Suite)

LA PEINTURE

M. Gaston Bussières, de Cuisery, formé à l'école de Cabanel et de Puyvis de Chavannes, compte, au nombre des diverses récompenses qu'il obtint aux Artistes français depuis 1893, le prix Marie Bastirneff qui lui fut attribué en 1894. Nous n'avons pas oublié ses deux beaux envois de l'année dernière, *Le seul du Rhin* et *Les Filles du Rhin*. Cette année, ce bel artiste nous montre dans la salle 18, deux toiles particulièrement remarquables. Dans *For Ever* (n° 299), M. Bussières nous conduit au pays des vieux burgs. Combien nous a charmé la magie de couleurs et la puissance de rêve de ce tableau, où un guerrier casqué, vêtu d'un ample manteau rouge, baise au front la blonde fiancée qui va, quitter pour partir sur la mer, dont un peu des eaux mystérieuses apparaît vers l'horizon, sous le ciel qu'ensoleillant des traînées rougeâtres, vers de lointaines et glorieuses aventures. Quel charme, aussi, et quel symbole se dégagent de cet autre tableau *La Belle aux Bois Dormants* (n° 300) où le « beau chevalier », apparaissant au milieu des glycines mauves, vient réveiller de son baiser la mystérieuse endormie.

Et voici, parmi les rares à nos exposés cette année au salon des Artistes français, une des meilleures œuvres (salle 21, n° 344). Son auteur est M. Jacques CANCIER, de Clessy. Le modèle, assis sur une étoffe verte, est vu de dos. Sa carnation et ses lignes pures se détachent harmonieusement sur le jaune du fond. Autour, admirablement composé, peint avec élégance, un décor luxueux, étoffes chatoyantes, gracieuses potiches se reflétant dans la laque d'un guéridon en bois précieux.

Une belle série de natures mortes, par M. Gustave CORLIN, de Rully, qui, l'année dernière, nous avait charmé avec ses « masques » curieux, et ses « harengs » aux redents mordorés. De lui, aujourd'hui, sur laquelle ressortent en vigueur un vase de fruits, un pichet, et dont les tons s'opposent en une gamme douce, au fond vert du tableau. Puis *Les Citrons* (n° 443), d'une agréable polychromie et des formes d'élégance, portées appétissantes et savoureuses. Dans la salle 23, deux remarquables portraits bien campés sur fond grisaille par le membre de l'Institut, Adolphe DECHAMPEL, de Sennecey-le-Grand, prix de Rome en 1894, et dont il serait superflu de vanter ici le grand talent. Ces deux portraits sont ceux de M. Chanu et de M. Pushman (salle 23, n° 512 et 513).

Retenons, dans la salle 28, *L'Etang de Chandon* (n° 1.014), par Mlle Marie-Louise LANFÉRON, d'Oudry, un agréable paysage sous un ciel d'une lumineuse douceur, au grand arbre penché sur les lavandes dont les battoirs agitent l'eau de l'étang qu'enferment, sur l'autre bord, des côtes violettes.

Le merveilleux est captivant en ce qu'il

permet de chercher le symbole au-delà de l'apparence. M. Edmond LEX, de Mâcon, un des excellents élèves de Cormon et de Jean Laronze, le démontre avec talent dans son *Comte de Fées* (salle 31, n° 1.109), qui déjà lui valut le prix Chenayard à l'École des Beaux-Arts. Dans un décor de rêve, au-delà des grands arbres, apparaît un coin de mer, trois jeunes filles vêtues de blanc considèrent, — celle-là souriante, celle-ci rêveuse, l'autre en apparence indifférente, — un géme à capuchon rouge tendant vers elles une « folie » dont il agite les grelots. La composition est heureuse et bien établie. Les couleurs forment une symphonie atténuée. Nous pouvons attendre beaucoup de M. Edmond LEX. (A suivre.) H. C. V.

### DÉS GREVES EN ALLEMAGNE

Berlin, 10 mai. — A la suite d'un incident survenu lors des fêtes du 1er mai, 20.000 ouvriers de plusieurs usines du district de Dortmund se sont mis en greve.

### LA FOIRE DE PARIS

Paris, 10 mai. — Les membres du Comité d'organisation et les exposants de la 14e Foire de Paris inaugurent ce matin au Parc des Expositions, à l'Hôtel-de-Ville par la municipalité.

Des discours ont été prononcés par MM. Cabel, président du Conseil municipal, Aubanel, secrétaire général de la préfecture de la Seine ; le président de la Chambre de Commerce et par le représentant du ministre du Commerce.

La musique de la garde républicaine prêtait son concours à cette solennité suivie d'un lunch.

### 31 PUR SANG BRULES VIFS

LEXINGTON (Kentucky), 10 mai. — A la suite d'un incendie qui a éclaté hier dans une écurie de course, 31 chevaux pur sang ont péri. La valeur de ces chevaux de course était d'un demi-million de dollars environ.

### Prévisions météorologiques

Paris, 10 mai. — Prévisions agricoles de l'Office National Météorologique pour la journée du 10 mai :

Région Parisienne. — Vent de Nord-Ouest modéré. Assez beau. Temps nuageux ou très nuageux. Ondées orageuses à craindre. Température plus fraîche la nuit. Le minimum de température sera d'environ : + 6°.

Région du Centre. — Vent de Nord-Ouest modéré. Assez beau. Temps nuageux ou très nuageux. Ondées orageuses à craindre. Température plus fraîche la nuit. Le minimum de température sera d'environ : + 4°.

## A l'Académie internationale d'agriculture

Rome, 10 mai. — Dans sa séance de cet après-midi, l'Académie d'Agriculture a entendu une communication de M. Mougou, sur les études faites par M. Mougou, inspecteur général des eaux et forêts, sur les forêts de la Savoie.

M. Mougou a envisagé successivement l'état actuel des forêts, leur avenir et toutes les ressources qu'il est permis d'en tirer. M. Henri Sagnier a, ensuite, entretenu ses collègues de la préparation des instituteurs à l'enseignement agricole post-scolaire. Il a demandé à l'Académie, de faire tout son possible afin que cet enseignement soit développé, et afin que les instituteurs reçoivent une préparation mieux appropriée aux besoins.

M. Paul Desbordes a présenté ensuite quelques réflexions sur les encouragements nécessaires aux sociétés de reboisement.

L'Académie a procédé, enfin, à l'élection d'un correspondant national dans la section du génie rural, et d'un correspondant étranger dans la section des cultures spéciales.

La section du génie rural présentait, en première ligne, M. Sourisseau, directeur de la station mécanique agricole de l'Université de Toulouse, et en deuxième ligne, M. Emile Béline, ingénieur principal des travaux publics des colonies.

Par 37 voix contre 3 à M. Béline, M. Sourisseau a été élu au premier tour.

La section des cultures spéciales présentait également deux candidats : en première ligne, le professeur Ottavio-Munerati, directeur de la station d'Essain, pour la culture de la betterave à Rovigo (Italie), et en deuxième ligne, M. le docteur Fages, directeur de la direction viticole de Lausanne (Suisse).

Au premier tour de scrutin, M. le professeur Munerati a été élu par 36 voix.

## La guerre recommence entre Grecs et Turcs

CONSTANTINOPLE, 10 mai. — Deux motor-boats kémalistes, armés de petits canons, ont arrêté, au large de Novorossiç, un vapeur grec de 1.500 tonnes, avec 80 passagers et une cargaison de marchandises diverses.

Le vapeur grec a été conduit à Trébizonde.

D'autre part, on mande d'Athènes que la flotte grecque a reçu des instructions pour intensifier son action dans la mer Noire. Une expédition serait organisée pour libérer les vapeurs grecs capturés.

Il est à prévoir que la flotte hellénique bombardera à bref délai quelques ports kémalistes, à titre de représailles.

Dans les cercles militaires d'Angora, on envisage l'éventualité d'une offensive de l'armée hellénique sur le secteur Giannakli-Ismid, avec pour objectif l'occupation de cette dernière ville. Les troupes grecques de la région de Giannakli-Ismid ont été récemment renforcées. Les autorités militaires kémalistes ont pris des contre-mesures pour déjouer une attaque grecque.

Le gouvernement kémaliste a décrété la mobilisation générale en Cilicie.

### UN OFFICIER SE TUE DANS UN TRAIN

SAINT-GERMAIN, 10 mai. — Un officier en retraite, le commandant L., s'est tiré cette nuit un coup de revolver dans la tête, dans un compartiment du dernier train de Paris. Il a été transporté d'urgence à l'hôpital.

### Il assomme sa femme et sa belle-mère puis tue sa fille et se suicide

CHARLEVILLE, 10 mai. — Le village de Quilly a été mis en émoi par un crime affreux. Un cultivateur, nommé Coré, qui vivait en mauvaise intelligence avec sa femme, après avoir assommé celle-ci et sa belle-mère avec une barre de fer, a tué sa fille, âgée de 4 ans, dans son berceau et s'est ensuite suicidé.

Les jours des deux femmes ne sont pas en danger. Le paquet de Vouziers a ouvert une enquête.

### LE GARDE CHAMPETRE BENEFICIE D'UNE ORDONNANCE DE NON-LIEU

PARIS, 10 mai. — Le garde-champêtre de Champigny-sur-Marne, Eltine Sabotier, arrêté le 9 décembre par M. D... juge d'instruction, pour assassinat de Mme Lafont, a Champigny, vient de bénéficier d'une ordonnance de non-lieu.

# Dernière Heure

DEUXIEME EDITION. — 3 H. MATIN

## LA REPONSE ALLEMANDE A LA COMMISSION DES REPARATIONS

### « Nous ne pouvons payer mais nous vous établirons un projet détaillé »

BERLIN, 10 mai. — La note du gouvernement allemand à la commission des Réparations est conçue de la façon suivante :  
« Après les entretiens qui ont eu lieu, le gouvernement allemand croit pouvoir dire, en réponse à la note de la commission des Réparations du 13 avril 1922, que la commission des Réparations tient autant qu'il lui-même faire disparaître certains malentendus qui se sont produits dans les deux notes précédemment échangées et par des conversations approfondies à éclaircir la situation aussi au point de vue objectif.  
« Pour faciliter ces travaux, le gouvernement allemand a l'honneur de faire savoir ce qui suit :  
« 1° Le gouvernement allemand estime qu'il est nécessaire en principe de faire face à toutes les dépenses de l'Etat en marks-papier au moyen de recettes provenant des impôts et des emprunts intérieurs sans augmenter l'inflation monétaire, il reconnaît également la nécessité de prendre immédiatement des mesures pour réaliser ce principe. D'autre part, en raison de la situation économique allemande et des obligations financières allemandes envers l'étranger, il sera absolument nécessaire que les moyens pour des paiements considérables à effectuer par le Reich en monnaie étrangère soient procurés à celui-ci par des emprunts extérieurs. Etant donné l'augmentation extraordinaire des impôts qui a été décidée tout dernièrement, il n'est pas possible de répondre à la demande formulée par la commission des Réparations qu'il soit établi pour 60 milliards de marks de nouveaux impôts d'ici le 31 mai. Mais le gouvernement allemand est prêt à soumettre à la commission des réparations avant cette date un plan détaillé ayant pour but de tenir compte du principe formulé au début de ce paragraphe.

« Nous notons... »  
2° Le gouvernement allemand prend volontiers note que la commission des réparations reconnaît la souveraineté de l'Allemagne en ce qui concerne la fixation de ses dépenses publiques ainsi que dans les questions d'impôts et de politique financière générale. Il prend note d'autre part que la commission a le désir d'assister le gouvernement allemand dans l'œuvre de mise en ordre des finances du Reich. A cet effet, il fera part à la commission des réparations de toutes les possibilités en vue de tous renseignements désirés. A cet effet, il entretiendra en rapport avec la commission des réparations au sujet des mesures législatives projetées par lui dans le domaine ci-dessus mentionné de la gestion financière et aussi pour le temps que durera le règlement des obligations de paiement du gouvernement allemand, telles qu'elles sont prévues par la décision de la commission en date du 21 mars 1922.  
« Nous nous efforcerons... »  
3° Le gouvernement allemand s'efforcera quant au reste de tout son pouvoir de satisfaire aux conditions formulées par la commission des réparations dans sa lettre du 2 mars. Il maintient toutefois son point de vue que certaines de ses exigences sont exorbitantes. A cet égard il s'efforcera de faire faire par la commission des réparations dans sa lettre du 13 avril d'examiner toute proposition pratique faite par le gouvernement allemand en vue de mettre fin aux difficultés dans lesquelles celui-ci se trouve.  
Comme plusieurs membres du gouvernement allemand ont été éloignés d'Allemagne à cause de la Conférence de Gênes, il n'est pas possible au gouvernement allemand de leur grand regret d'observer certains de leurs noms dans la lettre du 21 mars. Il prie la commission de vouloir bien approuver une extension appropriée de ces délais.  
Signé : BAUER, vice-chancelier.

## LA GUERRE EN IRLANDE

DUBLIN, 10 mai. — Des négociations entre les représentants du gouvernement et ceux de l'Irlande et ceux des républicains ont échoué. Un train de marchandises allant de Dublin à Cork a été arrêté ce matin par un groupe d'hommes armés entre les stations de Bhrules et de Gogocross. De grandes quantités de marchandises ont été enlevées.

## LA GUERRE EN CHINE

PÉKIN, 10 mai. — Suivant un télégramme de Canton de source japonaise, Sun Yat Sen, président de la République du Sud, prépare activement une armée de 50.000 hommes pour l'envoi contre le président de la Chine. Il apparaît donc que les partisans qui Tchang Tso Li avait à Canton et dans l'Honan s'efforcent de persuader Tchang Tso Lin d'arrêter la fuite des hommes vers la Mandchourie et de reprendre les opérations combinées contre Ou Pei Fu. Toutefois avant que la menace des Cantonais puisse se réaliser, le général Ou Pei Fu semble avoir du temps devant lui pour compléter la déroute de Tchang Tso Lin.

## Les neutres et le pacte non-agression

GÈNES, 10 mai. — Les représentants du Danemark, de l'Espagne, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse se sont réunis à Pige et ont discuté la question du pacte de non-agression.  
On a examiné l'idée d'insérer dans ce pacte, une disposition d'après laquelle celle-ci prendrait fin le jour où tous les Etats signataires seraient entrés dans la Société des Nations.  
Cette idée a été accueillie avec faveur.

## Lentente franco-belge

GÈNES, 10 mai. — MM. Barthou et Jaspard qui s'étaient vus hier à Bruxelles reprises, ont été de nouveau rencontrés aujourd'hui. Leurs conversations ont eu pour effet de confirmer non seulement leur accord personnel sur la question des biens privés, mais l'entente entre les deux gouvernements dont les ministres, fermement associés au respect de la propriété, recherchent une formule satisfaisante en une collaboration confiante.  
Ainsi l'attitude de la France et de la Belgique sera commune et précise au moment de la remise de la réponse russe.

# NIÈVRE

## Trois jeunes pilliers de gare sont arrêtés à Corbigny

Il s'avaient dérobé au P.-L.-M. des bicyclettes et un colin

CORBIGNY, 10 mai (de notre correspondant particulier). — Un vol avec effraction fut commis à la gare P.-L.-M. de Corbigny, dans la nuit de mardi à mercredi, par trois jeunes gens de la ville. Ils s'avaient dérobé au P.-L.-M. des bicyclettes et un colin.

## CHATELON-EN-BAZOSIS

Il a été perdu entre Saint-Saulge et Châtillon-en-Bazois une Bracelle-Montre de dame, appartenant à la personne qui l'aurait trouvée se faire connaître au bureau de la Rédaction du « Paris-Centre ».

## DONZY

L'IMPUDENCE DE TROIS GAMINS  
Dimanche dernier, une troupe de polissons, trompant la surveillance paternelle, gagnèrent les bois de Donzy sous prétexte d'y rechercher une revue illustrée. Ils se dirigèrent vers la fontaine d'Anlan où ils trouvèrent dans les chantiers de M. Poulain, un wagonnet, encore sur ses rails. Escalader le wagonnet et le mettre en mouvement, ce fut l'affaire de quelques instants. En route, la vitesse s'accéléra, si bien que les gamins les plus avisés jugèrent prudent de sauter par-dessus bord ; bien leur en prit. Le wagonnet, lancé à toute vitesse, arriva bientôt dans un endroit où il était détruite et culbuta, ensevelissant trois imprudents et mettant figures, bras et jambes en fort mauvais état. Le docteur Pointing mandé en toute hâte donna ses soins aux trois victimes qui se tirent, heureusement, de cette aventure avec quelques semaines de repos.

## NEVERS

### Les fêtes de Jeanne d'Arc

Revue des troupes de la Garnison  
A l'occasion de la Fête Nationale de Jeanne d'Arc, le Colonel Commandant d'Armes, passera, à une revue des troupes de la Garnison, le dimanche 14 mai dans l'Allée Centrale du Parc.

### LE LAIT BAISSE DE 0 fr. 10

Les laitiers des environs de Nevers informent leur clientèle, qu'à partir du 15 mai, ils livreront à leur prix de 60 centimes le litre, pendant la saison d'été, à moins que les circonstances ne s'opposent d'une façon absolue au maintien de cet abaissement de prix.

### PETE GYMNIQUE ET BAL PAR LA « NIVERNAISE »

La Société de gymnastique « La Nivernaise » sous la direction de M. Lalande, donnera samedi prochain à 21 heures, au Cercle de la Gare, une grande fête gymnique suivie de bal.

### YVESSE PUBLIQUE. — Procès-verbal a été dressé contre Alphonse Gras, couvreur, demeurant avenue du Sland, pour ivresse publique.

### TROUVAILLES. — Réclamer : aux « Fabriques » françaises, rue du Commerce, un colin de nain.

### LES MÉDAILLÉS MILITAIRES. — Les membres de la 35<sup>e</sup> section sont instamment priés de vouloir bien assister à la revue des troupes de la Garnison qui aura lieu au Parc dimanche prochain 14 mai, à 9 heures matin, à l'occasion de la Fête Nationale de Jeanne d'Arc.

### SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE. — La Société départementale d'agriculture de la Nièvre se réunira en assemblée générale le 13 mai, à 14 heures, au siège de la Société, rue La Fayette, 1, à Nevers.

### ORDRE DU JOUR : Lecture du procès-verbal de la dernière séance; Présentation de nouveaux membres; Proposition de M. Girard, au sujet des usages.

### COMMUNICATIONS DIVERSES ; Correspondances.

### ÉTAT-CIVIL : Naissances. — Suzanne Keller, 15, rue de Régnigny ; — Guy Clément, rue Ferdinand-Gambon, 6. Décès. — Emile Bosquet, 66 ans, rue du Millieu.

### PUBLICATIONS DE MARIAGES. — René Montané de la Roche, à Angoulême et Marie Breton, place des Rôlelets, 1 ; — Georges Bertin, rue de la Barre, 27, et Marie-Claire Gauthier, rue de la Préfecture, 45 ; — Jean Moreau, route de Vauzelles, 1, et Marguerite Gauthier, route de Vauzelles, 1, à Nevers.

## Arts aux Gourmets !

Samedi 13 mai, ouverture d'un restaurant dans les jardins de la Chaumière.

# ALLIER

## Un drame à Montluçon

### Menacé par son beau-frère il le tue de six coups de revolver

### Le meurtrier s'est constitué prisonnier

MONTLUÇON, 10 mai (de notre correspondant particulier, par téléphone). — Hier soir, vers 21 heures 30, M. Chabanne, 31 ans, domicilié 38, rue Pierre Leroux, se trouvait chez un compagnon des époux Pelouzat ; à ce moment survint le beau-frère de Chabanne, Mazelier, 33 ans, qui demanda une verre à boire. Son beau-frère Mazelier eut une conversation à ce sujet avec le mari de sa femme et la mère de celle-ci. Il résulte que Mazelier était un personnage qui se livrait à de nombreuses excentricités, et qu'il avait eu plusieurs fois des accès de violence. Mazelier était un homme d'un caractère violent, et qui avait eu plusieurs fois des accès de violence. Mazelier était un homme d'un caractère violent, et qui avait eu plusieurs fois des accès de violence.

## CONSEIL MUNICIPAL

Le rôle de l'impôt sur les salaires sera calculé sur la base de 5.000 fr.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de Nevers s'est réuni hier soir, à 17 heures, sous la présidence de M. Hugon, maire.

## MONTLUÇON

### A LA CORRECTIONNELLE du 10 mai

MONTLUÇON, 10 mai, (de notre correspondant particulier, par téléphone).  
Le tribunal a condamné à deux mois de prison, Désœuvre, qui se présentait hier soir au commissariat de police et battit les agents.  
— 15 jours de prison pour vagabondage à Pérain, déjà condamné plusieurs fois pour le même motif.  
— Les deux frères Ladanne font opposition à un jugement du 3 mai dernier les condamnant à 15 jours de prison pour coups à M. Lafouchère. Le tribunal maintient la peine mais accorde le sursis.  
— 16 francs d'amende pour défaut d'attelage à un boucher d'une commune voisine.  
— 8 jours de prison avec sursis à une ménagère de Chamblot qui s'est livrée à des violences sur une jeune fille.  
— 100 francs d'amende avec sursis à Nicolon, 24 ans, ouvrier d'usine, qui méconnaît d'avoir été mis à la porte se vengea sur un chef, auquel il infligea une correction.  
Le tribunal s'occupe ensuite de juger deux affaires de blessures par imprudence. Dans la première est inculpé un cultivateur de Montvigny, accusé d'avoir blessé M. Desfontis, 67 ans, qui était tombé sur le sol blessé par la voiture de M. Cannier, 5 francs d'amende avec sursis.  
— Le 2 avril, M. Alatième et sa famille revenaient d'une promenade en auto, quand ils furent arrêtés par un obstacle qu'ils ne purent éviter complètement avec l'auto. Trois personnes furent blessées : M. Alatième, M. Jean Guvel, 28 ans, chauffeur à la compagnie d'Orléans, demeurant rue Paul-Louis Courier, a fait une chute au cours de laquelle il s'est blessé à la tête intérieure, 10 jours d'incapacité de travail.  
— M. Louis Lemal, 62 ans, charretier, rue de la République, a été serré en sautoir par sa voiture et un poteau. Il a été contusionné au mollet et à la cheville, 20 jours d'incapacité de travail.

## ENTRE VOISINS

Mlle Gaudet Philomène et Mlle Brandon Céline, toutes deux de La Chapelle-aux-Laines, ont lavé la linge de chacune de leurs familles, l'une dans un trou d'eau surs dans un pré appartenant à ses parents, l'autre dans un second trou d'eau appartenant à son père.  
Mlle Gaudet ayant établi un barrage, Mlle Brandon vint lui demander des explications à ce sujet. Finalement d'un mot à l'autre, des coups furent portés et Mlle Gaudet alla conter à la gendarmerie, ce qui eut lieu l'avant hier, à 10 heures, au poste de police.

## ACCIDENTS DU TRAVAIL. — M. Marcel Boivin, employé des P. T. T., demeurant rue des Forges, a reçu dans l'œil droit un corps étranger, à jours d'incapacité de travail.

## ARRÊTATION. — Les gendarmes de Cérilly ont arrêté à Thémuriel, le nommé Perais Louis-Marie, sans profession, 46 ans, originaire du Morvan qui a été trouvé en flagrant délit de vagabondage et n'ayant pas en sa possession de carnet anthropométrique. Perais a été conduit à la maison d'arrêt de Montluçon.

## LES CONTRAVENTIONS. — M. Désiré Marnaud, 51 ans, propriétaire à Desvignes, se présentait sur un vélo qui, de nuit, n'était pas muni de lumière et qui ne portait pas de plaque de contrôle, en sorte que le cycliste a fait l'objet de deux contraventions. — Article 2. — 149 F. 6, nul feu rouge n'éclairait l'arrière d'un vélo qui le chauffeur a mérité une contravention.

## UN VOLEUR DE METAUX SENS

L'attention de la police ayant été appelée sur de nombreuses ventes de métaux, zinc, plomb et cuivre, faites à un négociant en gros par un nommé Camille Despres, demeurant chemin de Moisson-suris, une enquête a été ouverte. Arrêté, Despres a avoué qu'il avait dérobé ces métaux à l'entrepôt de la Compagnie des pétroles où il travaillait à l'atelier de soudure. Une perquisition faite à son domicile par M. Ferrer, commissaire de police, a amené la découverte de 280 kilos de métaux également volés.

## AVALLON

### L'IMPUDENCE D'UN CYCLISTE

Dimanche après-midi, route de Paris, à la hauteur du hameau de Champien, un cycliste venant d'Avallon et pédalant à toute allure a heurté brutalement un promeneur, Mlle Fidèle, d'Avallon.

### PLÉSSIS-DU-MÉE

Le feu. — Le feu a détruit samedi matin une maison de six mille mètres de la route de 1920, située au lieu dit l'Église de Plessis, douze cents mètres du village. La meule appartenant à M. Paul Rousseau, réfugié de Vailly (Aisne).

### SAINTE-MARTIN-DU-TERRE

Un vol mystérieux. — Un voleur a pénétré chez M. Louis Muffier, chauffeur, et a dérobé une somme de 1.500 francs placée dans un buffet fermé à clef. Aucune trace n'ayant été observée, on suppose que le voleur était muni de fausses clés, n'a laissé aucune trace permettant de l'identifier.

# MOULINS

## DES WAGONS QUI DÉRAILLENT

Dans la nuit de mardi à mercredi, plusieurs wagons d'un train de marchandises ont déraillé en gare de Villeneuve, obstruant les deux voies principales.

## CHAISON D'ÉPARGNE.

A l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc (fête légale), les bureaux de la Caisse d'épargne (place de l'Hôtel-de-Ville), seront fermés dimanche prochain 14 mai.

## TROUVAILLES.

Il a été trouvé : par M. Boutchard, 3, rue de l'Industrie, un portemonnaie ; par M. Madet, 2, rue du Lycée, un col en fourrure ; par Mme Perrot, concierge au théâtre, une broche en argent ; par M. Rousselle, 180, rue de Bourgogne, un jorjon ; par M. Juges, agent de police, une coupure de la Banque de France.

## UNE COLLISION

Près du village de la Cité, une automobile conduite par M. Joseph Bernis, moutonnier à Lamoignon, a pris en écharpe une voiture attelée d'un cheval conduite par M. Rabanet, cultivateur à Cressanges, et dans laquelle avaient pris place la femme de ce dernier, son enfant et une dame Cayvan. Le véhicule ayant culbuté, tous les voyageurs furent précipités sur le sol. Seule Mme Rabanet a été légèrement blessée. M. Rabanet estime à 800 francs les dégâts de son attelage, quant à l'auto, elle devra subir 300 francs de réparations.

## LES VOISINS

Mlle Gaudet Philomène et Mlle Brandon Céline, toutes deux de La Chapelle-aux-Laines, ont lavé la linge de chacune de leurs familles, l'une dans un trou d'eau surs dans un pré appartenant à ses parents, l'autre dans un second trou d'eau appartenant à son père.

## ACCIDENTS DU TRAVAIL.

M. Marcel Boivin, employé des P. T. T., demeurant rue des Forges, a reçu dans l'œil droit un corps étranger, à jours d'incapacité de travail.

## ARRÊTATION.

Les gendarmes de Cérilly ont arrêté à Thémuriel, le nommé Perais Louis-Marie, sans profession, 46 ans, originaire du Morvan qui a été trouvé en flagrant délit de vagabondage et n'ayant pas en sa possession de carnet anthropométrique. Perais a été conduit à la maison d'arrêt de Montluçon.

## LES CONTRAVENTIONS.

M. Désiré Marnaud, 51 ans, propriétaire à Desvignes, se présentait sur un vélo qui, de nuit, n'était pas muni de lumière et qui ne portait pas de plaque de contrôle, en sorte que le cycliste a fait l'objet de deux contraventions. — Article 2. — 149 F. 6, nul feu rouge n'éclairait l'arrière d'un vélo qui le chauffeur a mérité une contravention.

## UN VOLEUR DE METAUX SENS

L'attention de la police ayant été appelée sur de nombreuses ventes de métaux, zinc, plomb et cuivre, faites à un négociant en gros par un nommé Camille Despres, demeurant chemin de Moisson-suris, une enquête a été ouverte. Arrêté, Despres a avoué qu'il avait dérobé ces métaux à l'entrepôt de la Compagnie des pétroles où il travaillait à l'atelier de soudure. Une perquisition faite à son domicile par M. Ferrer, commissaire de police, a amené la découverte de 280 kilos de métaux également volés.

## AVALLON

### L'IMPUDENCE D'UN CYCLISTE

Dimanche après-midi, route de Paris, à la hauteur du hameau de Champien, un cycliste venant d'Avallon et pédalant à toute allure a heurté brutalement un promeneur, Mlle Fidèle, d'Avallon.

### PLÉSSIS-DU-MÉE

Le feu. — Le feu a détruit samedi matin une maison de six mille mètres de la route de 1920, située au lieu dit l'Église de Plessis, douze cents mètres du village. La meule appartenant à M. Paul Rousseau, réfugié de Vailly (Aisne).

### SAINTE-MARTIN-DU-TERRE

Un vol mystérieux. — Un voleur a pénétré chez M. Louis Muffier, chauffeur, et a dérobé une somme de 1.500 francs placée dans un buffet fermé à clef. Aucune trace n'ayant été observée, on suppose que le voleur était muni de fausses clés, n'a laissé aucune trace permettant de l'identifier.

# CHER

## On arrête trois nomades à Sancerre

L'un d'eux était en possession de trois revolvers, de deux grenades, d'une carabine de guerre et d'un stylet

Garcia Gitano-Jean, 37 ans, marchand ambulant, la veuve Pomard, née Voyt Jeanne, 36 ans, journalière demeurant à Ivoy-le-Roi, qui se dit au service de celui-ci depuis un mois, ainsi qu'un nommé Lalande Jean, 29 ans, courtier en chevaux, sans domicile fixe, qui ne possédait pas de carnet anthropométrique, ont été arrêtés ; ar la gendarmerie.

Garcia est en outre arrêté sous l'inculpation de détention d'armes et de munitions de guerre, car ayant été signalé comme sujet dangereux et soupçonné d'avoir participé dans une affaire de meurtre, les gendarmes ont fait une perquisition dans sa voiture au cours de laquelle ils ont découvert un petit arsenal comprenant notamment de deux grenades à main chargées, un pistolet automatique genre Ruby, chargé d'un carabine de neuf cartouches ; un revolver de poche genre Hammerless à cinq coups un pistolet de poche à un coup ; une carabine de guerre du calibre de 8 mm., à balles et un stylet sans fourreau.

Ces trois individus sont détenus à la maison d'arrêt de Sancerre et les deux voitures logeant les autres membres de cette caravane sont garées sur le Rempart sous la surveillance de la gendarmerie.

## BOURGES

### L'AFFAIRE DES BOUCHERS EST MISE EN DÉLIBÉRÉ

Bourges, 10 mai (Par téléphone de notre correspondant particulier). — Le tribunal rend son jugement dans les deux procès intentés à la Société des Agglomérés industriels et agricoles de Vierzon.

Le tribunal a débouté M. Avon, charcutier, de sa poursuite pour tentative d'escroquerie contre les administrateurs de la Société.

Ceux-ci sont acquittés de ce chef. En ce qui concerne la poursuite pour fraude sur la qualité et spéculation illicite, le tribunal a ordonné un supplément d'informations. L'affaire a été renvoyée au 12 juillet.

### LES VOISINS

Mlle Gaudet Philomène et Mlle Brandon Céline, toutes deux de La Chapelle-aux-Laines, ont lavé la linge de chacune de leurs familles, l'une dans un trou d'eau surs dans un pré appartenant à ses parents, l'autre dans un second trou d'eau appartenant à son père.

## ACCIDENTS DU TRAVAIL.

M. Marcel Boivin, employé des P. T. T., demeurant rue des Forges, a reçu dans l'œil droit un corps étranger, à jours d'incapacité de travail.

## ARRÊTATION.

Les gendarmes de Cérilly ont arrêté à Thémuriel, le nommé Perais Louis-Marie, sans profession, 46 ans, originaire du Morvan qui a été trouvé en flagrant délit de vagabondage et n'ayant pas en sa possession de carnet anthropométrique. Perais a été conduit à la maison d'arrêt de Montluçon.

## LES CONTRAVENTIONS.

M. Désiré Marnaud, 51 ans, propriétaire à Desvignes, se présentait sur un vélo qui, de nuit, n'était pas muni de lumière et qui ne portait pas de plaque de contrôle, en sorte que le cycliste a fait l'objet de deux contraventions. — Article 2. — 149 F. 6, nul feu rouge n'éclairait l'arrière d'un vélo qui le chauffeur a mérité une contravention.

## UN VOLEUR DE METAUX SENS

L'attention de la police ayant été appelée sur de nombreuses ventes de métaux, zinc, plomb et cuivre, faites à un négociant en gros par un nommé Camille Despres, demeurant chemin de Moisson-suris, une enquête a été ouverte. Arrêté, Despres a avoué qu'il avait dérobé ces métaux à l'entrepôt de la Compagnie des pétroles où il travaillait à l'atelier de soudure. Une perquisition faite à son domicile par M. Ferrer, commissaire de police, a amené la découverte de 280 kilos de métaux également volés.

## AVALLON

### L'IMPUDENCE D'UN CYCLISTE

Dimanche après-midi, route de Paris, à la hauteur du hameau de Champien, un cycliste venant d'Avallon et pédalant à toute allure a heurté brutalement un promeneur, Mlle Fidèle, d'Avallon.

### PLÉSSIS-DU-MÉE

Le feu. — Le feu a détruit samedi matin une maison de six mille mètres de la route de 1920, située au lieu dit l'Église de Plessis, douze cents mètres du village. La meule appartenant à M. Paul Rousseau, réfugié de Vailly (Aisne).

### SAINTE-MARTIN-DU-TERRE

Un vol mystérieux. — Un voleur a pénétré chez M. Louis Muffier, chauffeur, et a dérobé une somme de 1.500 francs placée dans un buffet fermé à clef. Aucune trace n'ayant été observée, on suppose que le voleur était muni de fausses clés, n'a laissé aucune trace permettant de l'identifier.

# WAMBS

## Wambst se classe premier dans le prix Griffon

Cette épreuve s'est disputée dimanche dernier. Après un dernier appel, le départ est donné par M. Fouquier, premier adjoint au maire de la ville de Bourges, c'est une superbe équipe de maillets multicolores ; on n'a distingué bientôt plus rien qu'un nuage de poussière et les sportifs très nombreux venus au départ rentrent dans Bourges ébahis de leur petit déplacement.

Richard est la première victime d'une évasion et sur une échappade de Grosblond deux pelotons se forment séparés de 100 mètres, dans le premier les équipes de V. C. L. et de la Générale, Voisin, Desdions, Deschamps, Ardouneau, Parat, Perrinet, Normand, Bachelier, Blois, Nancy Maurice, Serpault, Michelin, Brunet, Bernat, Brisard, dans le second : Michoux, Laroche, François Raymond, Davril, Maerens, Pibault, Mahoul, François Abel, Revalier, Nuret, Rifault, Chabrier, Mechain, Carjion.

A Savigny-en-Septaine, 22 coureurs passent en peloton, emmenés par Canteloube, Voisin et Grosblond.

Malgré les crevaisons, 37 coureurs sont encore en tête, mais immédiatement après Bourges, Ardouneau, Parat, Verrière et Brunet sont lâchés. Patoine est dans le même cas, Leveaux crève, de même que Serpault, Renault se plaint de crampes dans les mollets, Grosblond crève à Soulangis ; autant d'hommes éliminés du peloton et dont certains vont de même disparaître du classement avec Deschamps qui souffre de l'estomac et Desdions qui quelques kilomètres plus loin est en proie à la fatigue. Cependant Normand et Minella reviennent fort sur le peloton de tête et en l'espace du pic de Montargis la situation est la suivante :

Souchard, Voisin et toute l'équipe du V. C. L. est en tête avec Ardouneau, Brunet et Parat, Normand et Minella à 50 mètres plus espacés dans la cote Billant, Michelin, Paré, Verrière, Aussitôt après La Chapelle-d'Angillon Brunet, Ardouneau et plusieurs autres sont lâchés sur un démarrage de Souchard avant Neuvy-sur-Barangeon, le peloton se disloque, Ardouneau est à 3 minutes de même que Brunet, Parat et Verrière, à 4 m. 25<sup>e</sup> Pellu à 4 m. 50<sup>e</sup>, Michelin, Normand, Ueniel, Bernat, Grosblond, Laigniel, Peroux à 6<sup>e</sup> 55<sup>e</sup>, Minella à 6<sup>e</sup> 15<sup>e</sup>.

Un sprint Wambst conserve le meilleur et le classement s'établit de la façon suivante :

1. Wambst du V. C. L. ; 2. Canteloube, 3. Bidot ; 4. Souchard ; 5. Voisin ; 6. Ardouneau ; 7. Normand ; 8. Parat ; 9. Verrière ; 10. Denoit ; 11. Billaut ; 12. Bernat ; 13. Peyroux ; 14. Nuret.

## SAINT-AMAND-MONTROND

### A LA CORRECTIONNELLE

Audience du 9 mai  
Louis Jolivet, 24 ans, originaire de Saint-Amand, sans profession ni domicile fixe, condamné à 15 jours de prison pour violation de vol. Ainsi que nous l'avons annoncé, Jolivet qui était entré chez M. Soulat, débitant et épicer à La Celle avait mis à profit l'instant où il se trouvait seul dans le magasin d'épicerie pour dérober le contenu de sa caisse. Une somme de 52 francs. L'inculpé reconnaît sans difficultés, le vol qui lui est reproché et comme son casier judiciaire est déjà orné de huit condamnations, le tribunal le condamne à 2 ans d'emprisonnement et à 10 ans d'interdiction de séjour dans le département du Cher.

— Chergui Maïbrouck, 24 ans, sujet Marocain, manœuvre, sans domicile fixe, est condamné à 8 jours de prison pour vagabondage et défaut de carnet anthropométrique.

— Duclat Paul, 44 ans, journalier à Nérondes, aperçut un jour, des planches, chez M. Acier, entrepreneur de travaux publics au même lieu, qui convenaient pour construire une petite loge à lapins dont il avait besoin. Ne pouvant résister à la tentation, il en prit plusieurs. Le prévenu reconnaissant le fait qui lui est reproché, est condamné à 8 jours de prison et à 25 francs d'amende, mais comme il n'a pas d'antécédents judiciaires et que, dans ses antécédents, sont cités des vols sans conséquence, le tribunal, en faveur de l'inculpé, lui a accordé le bénéfice de la loi de sursis lui est accordé en ce qui concerne la prison.

## NERONDES



# Les Elections cantonales pour le renouvellement des Conseillers généraux et d'arrondissement auront lieu dimanche prochain

## La Situation électorale dans la Nièvre

### L'entente est complète

Dans notre département, l'entente est complète, la ligne de conduite des électeurs par suite, nettement tracée.

Douze sièges au conseil général sont à pourvoir. Deux des conseillers sortants ne se représentent pas.

Trois candidats ont le siège de M. le docteur Corté de La Charité. Tout d'abord M. le docteur Lecheur, son successeur à la Mairie. Il est comme celui-ci, d'opinion radicale-socialiste ; sa candidature a été agréée par l'Entente. Il sera combattu par M. Alphonse Lejoye, propriétaire à Marlin, républicain socialiste. Les communistes invitent leurs amis à se compter sur le nom de M. René Marly, prisonnier d'Etat, élu deux fois conseiller municipal de Paris et deux fois invalidé.

L'officier mécanicien Marty, doit ignorer cette candidature qu'il n'a d'ailleurs pas acceptée. Les communistes qui l'ont pris comme porte-drapeau, on ne sait pour quelles raisons, — car s'il s'est révoqué, il ne partage pas complètement leurs opinions, — s'efforcent de le faire plébisciter, le portent donc un peu partout, là où ils n'ont pas d'homme à mettre sur les rangs.

M. Marchand, conseiller général de Montsauche ne sollicite pas, lui non plus, le renouvellement de son mandat. L'Entente a désigné pour le remplacer, M. Perret, radical-socialiste. Les communistes, Radicaux-socialistes feront bloc sur le nom de M. Robin, maire de Monx.

Le siège de Montsauche étant vacant, les différents partis qui composent l'Entente, ont, sans faillir au parti, le droit de chercher à le conquérir. On ne peut donc reprocher à l'honorable M. Gilbert de Chabennes, propriétaire à Oroux, de vouloir créer des divisions, pour ce seul motif qu'il pose sa candidature, sous l'étiquette de libéral. M. Gilbert de Chabennes appartient à une vieille famille de notre département, il jouit justement de l'estime de tous. Aimable, serviable, il est à même de défendre les intérêts de ses commettants, intérêts qui sont d'ailleurs les siens, puisqu'il vit de la même vie que ses concitoyens, qu'il se livre aux mêmes travaux. Nous engageons tout particulièrement nos amis à lui donner leurs voix, non seulement pour ces raisons, mais surtout parce qu'un conseil général, les idées libérales ont peu de défenseurs, et que, s'il est élu, nous l'espérons, il en sera un des meilleurs et des plus écoutés.

M. Charles, conseiller général de Nevers, républicain à remplit avec scrupule ses engagements électoraux. Il fut un des artisans du bloc d'union en 1919. A cette époque, il a été député de Cosne. Double raison pour que les socialistes et les communistes fassent leurs efforts pour lui enlever son siège. Les premiers lui opposent le citoyen Roussillon, ancien conseiller municipal de Nevers, battu aux élections communales de 1919, socialiste militant, très anticlérical, dit-on. Les seconds portent un des leurs, M. Fouchet, ouvrier menuisier. Très vraisemblablement, communistes et socialistes n'iront pas se quereller au second tour. Mais, il n'y en aura pas.

Le citoyen Moine, à qui la guerre fut si profitable, sollicite le renouvellement de son mandat.

M. Moine se donne comme socialiste, il semble l'être, en ce moment, mais le sera-t-il encore demain ? Il est surtout évolutionniste, il a évolué jadis, il évolue encore, et il évoluera certainement encore. Ses conceptions de la vie lui en font un devoir ; il évolue parce qu'arrive. Pour arriver, il ne négligera rien, on peut en être certain. Pour lui, prétendent ses adversaires et même ses amis du moment, la fin justifie les moyens. Il a la conviction absolue de son droit, même de sa volonté d'être utile à tous. Il habite le canton ; les électeurs sont certains de toujours le rencontrer.

Son concurrent, l'honorable M. Boigues, lui prouvera dimanche, le contraire. L'Entente ne pouvait faire meilleur choix. Conseiller municipal de Decize, M. Boigues a fait preuve de ses aptitudes, de son expérience, de sa volonté d'être utile à tous. Il habite le canton ; les électeurs sont certains de toujours le rencontrer.

Entre un cosmopolite, obligé de rouler au loin, et un homme de bon sens, demeurant constamment à la disposition de ses concitoyens, uniquement préoccupé de les servir, de défendre leurs intérêts, les électeurs du canton de Decize, toutes préoccupations politiques écartées, auront vite fait leur choix.

Depuis 1919, M. Locquin, député socialiste, a fait preuve de ses aptitudes, de son expérience, de sa volonté d'être utile à tous. Il habite le canton ; les électeurs sont certains de toujours le rencontrer.

M. Bourgneuf, est d'opinion modérée, mais partisan de la politique d'union, il accorde intégralement le programme. Il ne s'est mis sur les rangs, que sur le refus de M. Snehé, désigné tout d'abord, pour affronter la lutte.

A Corbigny, M. Jean de Nadaillac, ancien combattant en compétition avec M. Gay, conseiller sortant. M. Gay est bien connu. Il a des ambitions et des opinions plus qu'avancées. On le croyait radical-socialiste, lorsqu'en 1920 candidat au Sénat il a fait liste au second tour, avec les socialistes, et battu, s'est désisté en leur faveur.

M. de Nadaillac a adhéré au programme de l'Union démocratique ; quelques radicaux sont assez sceptiques à ce sujet. Libre à eux, l'honorable candidat est cependant un homme dont la parole ne peut être suspectée ; l'important, c'est que M. de Nadaillac soit un bon patriote. Personne ne le conteste.

Au point de vue union sacrée, la situation est assez complexe dans le canton de Tannay, représenté au conseil général par M. Magnien. De même que son collègue M. Gay, le conseiller sortant de ce canton, s'est désisté au 3<sup>e</sup> tour des élections sénatoriales pour le candidat socialiste. Les siens radicaux étaient tentés de lui pardonner cette grave infraction à la discipline, mais devant l'opposition de leurs collègues républicains, ils ont cédé et ont autorisé la candidature du docteur Mignon, modéré, en stipulant toute fois que dans la circonscription de Tannay, chaque parti conserverait sa liberté.

Nous souhaitons que les radicaux de Tannay, moins indulgents que leurs élus radicaux, qui sont d'ailleurs aussi les nôtres,

useront de la liberté qui leur est accordée et assureront le succès de M. le docteur Mignon.

MM. de Thoury, à Saint-Saulge ; docteur Suvaud, à Vazy ; Marange, à Prémery ; docteur Poingt, à Donzy ; Epinat, à Luzy, n'ont pas de concurrents.

On prêtait à l'ancien clan de M. Chandonx, l'intention de présenter un candidat, les renseignements reçus des communes du canton ont fait échouer la combinaison.

### Conseil d'arrondissement

A Château-Chinon, trois listes sont en présence. On nous écrit à ce sujet :

MM. Bondoux et Monin, conseillers sortants, se représentent au nom de l'Union républicaine. Leur passé est connu ; tous les deux, enfants du pays, ont acquis des droits aux suffrages de ceux qui veulent le relèvement de la France et la concorde entre tous les citoyens.

Une liste radicale-socialiste avec MM. Deschamps, maire de Château-Chinon et Girard, maire d'Arfeuilles, tous les deux pousse de l'avant par M. Thévenin, le grand propriétaire de la petite capitale, qui a fait sanctionner son choix, par une grande réunion tenue dimanche dernier à Château-Chinon, composée de délégués appartenant aux 15 communes du canton. M. Thévenin aurait battu la grosse caisse radicale socialiste ; le succès est complet.

Une liste socialiste-communiste composée de M. Thévenin, candidat perpétuel et Derrière, autre candidat blanc boué, vouté au plus haut échec.

A Châtillon, on tâte encore pour opposer un concurrent à M. Kuhlmann, socialiste sortant. Ce canton qui est représenté au Conseil général par le docteur Perrin, fera, espérons-le, un bon choix au Conseil d'arrondissement.

M. Moulins-Engilbert, deux socialistes, MM. Aupetit et Lambert, conseillers sortants, M. Vayne d'Arche, candidat de l'Union républicaine ayant fait une grave chute de motopédale, ces jours derniers, le drapeau a été confié à deux lettrés, M. Jean Boulin, conseiller municipal de Moulins-Engilbert et Joseph Duriaux, ancien négociant à Saint-Honoré-les-Bains. On raconte que M. Aupetit est très contrarié de ces candidatures qui viennent lui barrer la route au conseil général et à la députation.

Le mot d'ordre, en Morvan, reste le même : Avant tout, barrons la route aux communistes.

Dans l'arrondissement de Clamecy, M. Laudet, de Clamecy, abandonne son siège, que M. Gaucher, maire de Dornegny cherche à conquérir, du reste cela ne lui sera pas difficile, aucune candidature ne lui étant opposée. Son élection semble chose assurée ainsi que celle de M. Briand, qui se représente.

A Lormes, le docteur Guyot et M. Belloc, maire de Lormes, de l'Union républicaine, à Brinon, M. Dubois, tous trois sortants, n'ont pour le moment aucun compétiteur.

MM. le docteur Lemaire et Mabilat, à Cosne, M. Mareite, à Saint-Amand, ne semblent pas avoir de concurrents.

Par contre à Pouilly, contre MM. Leroy et Cannier, conseillers sortants, radicaux, se présentent deux communistes, MM. L. Bailly et Chapoteau, conseillers municipaux.

Pas de lutte probable à Saint-Benin-d'Azy où, jusqu'ici, personne n'a posé sa candidature contre M. Billoué, maire de La Ferme, ni à Dormes, où M. Morizot n'a pas de concurrent.

A Saint-Pierre-le-Moutier, M. Coins-Perrier, conseiller sortant, a pour adversaire M. Fasser Henri, agriculteur à Livry, communiste.

M. Charles Darriacq, socialiste unifié, est en présence de M. Ricroch, communiste, qui pose sa candidature dans le canton de Pougues, en guise de protestation contre la fermeture de l'arsenal de Guérisny.

Si aucun autre candidat n'affronte le scrutin, pots invités les électeurs de la région de Pougues à voter pour n'importe qui.

### Profession de foi de M. Charles

Mes chers Concitoyens, Candidat des groupes républicains de la Nièvre, parti républicain démocratique, parti radical et radical-socialiste, je viens à nouveau solliciter vos suffrages.

Lorsque, en 1919, je me suis présenté devant vous pour la première fois, j'ai cru devoir vous exposer quel était, dans mon esprit le rôle d'un conseiller général : ne pas s'immiscer dans les compétitions ou les querelles de parti, mais gérer les intérêts du département pour le plus grand bien de la collectivité.

Au cours de ces deux années, j'ai la conviction de m'être exactement conformé à cette ligne de conduite.

Evitant de suivre sur leur terrain ceux qui, par de désastreuses surenchères, recherchent une facile réclame électorale, j'ai refusé mon vote aux demandes de crédits qui me paraissaient s'inspirer de préoccupations politiques. Mais, par contre, partisan déterminé de toutes les mesures susceptibles de développer la prospérité générale, de toutes les initiatives profitables aux classes ouvrières, j'ai travaillé autant qu'il était en mon pouvoir à faire aboutir les unes et les autres.

Membre de la commission des finances et administrateur délégué du sanatorium de Pignel, j'ai voulu notamment à ces tâches souvent ignorées du public, mais fécondes, toute l'activité et tout le dévouement dont j'étais capable.

J'ai fait de mon mieux et, pour vous qui me connaissez, mon programme tient en un seul mot : CONTINUER.

### Profession de foi de M. le docteur Mignon

Mes chers Concitoyens, Je viens solliciter vos suffrages comme Conseiller Général.

Je suis le Candidat du parti Républicain démocratique de la Nièvre. D'autres plus rompus aux luttes politiques, plus qualifiés que moi par la situation prépondérante qu'ils occupent dans le canton, auraient dû accepter de porter le drapeau de ce parti ; mais leur modestie les a inclinés à venir me demander de prendre leur place.

Je ne me suis pas dérobé, et j'ai pris mes responsabilités, en même temps que je songeais à tous les devoirs qui m'incombent à ce titre.

A tous les électeurs du Canton de Tannay, je donne la garantie de mon passé ; Une pratique médicale déjà longue leur a permis de me connaître et de juger si je suis capable de prendre en mains leurs intérêts que mon contact journalier m'a fait si bien connaître.

Mes chers Concitoyens, L'administration d'un département à laquelle concourent les Conseillers Généraux réclame des hommes avisés, probes, travailleurs, et sincèrement convaincus des nécessités présentes.

Il faut enfin que chacun comprenne que l'Agriculture, en France, est demeurée malgré tout, la manelle toujours féconde d'où découle le bien être de tous, commerçants, artisans, etc.

Ma profession fait que les œuvres d'assistance, d'hygiène, en un mot, les points de vue sociaux, retiennent, comme ils le méritent, plus particulièrement mon attention.

En outre, je m'emploierai à ce que les droits des mutilés soient entièrement respectés, et que les intérêts des pupilles de la nation, mal compris jusqu'ici, soient mieux soignés.

Républicain sincère, je veux rester attaché aux principes qui justifient notre belle devise nationale.

Je veux que les termes en soient largement compris, et loyalement respectés par tous.

Il est certain que le Conseiller Général de Tannay, à la dernière élection sénatoriale, n'a pas été l'interprète de la majorité de ses électeurs en se désistant en faveur d'un socialiste à tendance communiste ; c'était mépriser le sort de la France entre les mains du bolchevisme.

Ma candidature est encore une protestation contre semblable attitude.

Sacrifions tous notre intérêt particulier à l'intérêt général.

Pas de surenchère démagogique, un juste souci des droits de chacun, la recherche des progrès et de la prospérité du pays, dans l'ordre, la liberté et le respect des lois.

### Profession de foi de M. de Nadaillac

Camarades, A mesure que la guerre s'éloigne, on nous oublie de plus en plus. On a traité les Poilus de héros, le jour n'est peut-être pas loin où nous ne serons plus que des généraux.

On nous avait tant promis, que nous a-t-on donné ?

La loi sur les emplois réservés aux Mutilés est tout à fait insuffisante ; un grand blessé, s'il n'a pas au moins 3 enfants, risque d'attendre indéfiniment la place qu'il a demandée pour vivre.

A un genreusement accordé aux veuves 300 francs par enfant à leur charge. Avec le coût de la vie, ce n'est pas même une aumône.

On nous a refusé un droit de regard dans les commissions cantonales des pupilles de la Nation ; on savait trop que nous y gênerions le petit jeu des protections politiques. Camarades, avez-vous envie que tout cela continue ?

### Profession de foi de M. de Labrevoit

Mes chers Concitoyens, D'autres plus qualifiés que moi étaient indiqués pour solliciter vos suffrages.

De l'action radicalité.

Citoyens, Depuis trente ans, vous subissez la volonté d'un homme néfaste entre tous ; M. Paul Constans, maire et conseiller général.

Depuis trente ans, vous acceptez sa politique personnelle, étroite, qui vous conduit aujourd'hui à la ruine ; Résultat de son orgueil qui le tint éloigné en tout temps, de vos élus.

Depuis trente ans, c'est à Montluçon une administration digne des jours honnis de l'empire.

Depuis trente ans, Ouvriers, vous êtes bernés, trompés par M. Constans dont l'action sociale, ici, a été nulle et a été limitée en un flot de paroles continu et en paroles inutiles.

Des preuves : Pas d'Hôpital, pas de Maternité, pas de Cercle populaire, pas d'Habitations à bon marché ; aucun encouragement pour les syndicats d'ordre professionnel, etc. ; Des mots, des mots, des mots.

Depuis trente ans, Ouvriers, Paysans, vous êtes le jouet de cet homme qui tend la main tantôt à droite, tantôt à gauche, n'ayant jamais eu une direction politique.

Et vous, Commerçants, Industriels, petits Artisans, Fonctionnaires, vous êtes les dupes par un manipulateur qui nous amène, un jour, de la patrie de Tartarin ?

Non ! Vous, Citoyens, hommes de bon sens et de raison, Vous êtes effrayés, je le sais, de ses folles dépenses, de ses projets insensés ; autobus, embellissement (qui, s'il est exécuté, ne laissera pas une seule pierre de notre ville), achat d'immeubles, parc (20.000 fr. l'hectare), etc.

Contribuables, Je vous renvoie, pour répondre, à vos feuilles d'impôts.

Je le répète, il y en avait d'autres plus qualifiés que moi.

Fils d'ouvrier, enfant de Montluçon, je vous offre mon concours, si modeste il est, il m'inspire des sentiments profonds qui m'attachent à ma ville natale et à toute la région.

Syndicaliste militant, mutualiste actif, je reste partisan de l'extension de toutes les lois de solidarité, d'assistance, de prévoyance, d'hygiène, de leur application dans un sens plus large et plus social ; du maintien intégral de la loi de huit heures ; de l'extension des libertés syndicales ; de la consultation des ouvriers pour les méthodes de travail, etc.

Citoyens, Vous avez en présence trois politiques : Celle du désordre et de la ruine, Celle de la faillite pour demain, Et celle d'une marche incessante vers le progrès social.

A vous de choisir.

Le candidat : G. LABREVOIT, républicain démocrate.

### Profession de foi de M. de Las-Cases

M. de Las Cases représente depuis 36 ans au conseil général le canton de Moulins-Ouest. C'est assez dire qu'il compte de nombreuses sympathies.

Mes chers concitoyens, Parvenu au terme du mandat que vous m'avez confié pendant plus de trente années, je sollicite vos suffrages.

### Profession de foi de M. de Champigny

Mes chers concitoyens, Je viens à nouveau solliciter vos suffrages. Beau coup d'être vous me connaissez ; tous ont pu juger mes actes.

Si vous m'estimez digne de vous représenter, je me dévouerai comme par le passé à la défense de vos intérêts.

Je ferai tous mes efforts pour hâter l'installation d'un réseau téléphonique décidé l'an dernier.

Pour faire aboutir le projet des lignes électriques devant desservir nos communes rurales.

Pour obtenir la création de services automobiles destinés à remplacer, dans la mesure du possible, les voies ferrées dont la gure a empêché la construction ;

Partisan résolu du progrès, de toutes les réformes sociales destinées à l'amélioration du sort des travailleurs, j'ai la conviction sincère que nous ne pouvons tendre vers ce but que dans la paix, une paix qui nous donne les réparations légitimes de quatre années d'indélicibles souffrances, et avec l'union de tous les bons citoyens dans une République ouverte à tous, où tous, ayant les mêmes droits, sauront accomplir leurs devoirs.

Vive la République ! Vive le canton d'Hérisson !

J. de CHAMPIGNY

### Profession de foi de M. de Choulot

Mes chers Concitoyens, J'ai l'honneur de poser ma candidature au Conseil d'arrondissement.

Mes efforts auront les buts suivants : Défendre les intérêts agricoles ; Développer les organisations professionnelles et réclamer pour elles le plus d'indépendance possible ;

Secondar la reconstitution de la petite propriété ;

Prendre le projet de la part du combattant ;

Travailler à la distribution de l'électricité dans nos campagnes ;

Embellir nos villages et nos habitations rurales.

Colonel de Choulot, Président de Syndicat agricole et de Caisse locale du Crédit agricole mutuel.

### Profession de foi de M. de Bourgneuf

Mes chers Concitoyens, J'ai l'honneur de poser ma candidature au Conseil d'arrondissement.

Mes efforts auront les buts suivants : Défendre les intérêts agricoles ; Développer les organisations professionnelles et réclamer pour elles le plus d'indépendance possible ;

Secondar la reconstitution de la petite propriété ;

### Profession de foi de M. de Larchevêque

Mes chers Concitoyens, J'ai l'honneur de poser ma candidature au Conseil d'arrondissement.

Mes efforts auront les buts suivants : Défendre les intérêts agricoles ; Développer les organisations professionnelles et réclamer pour elles le plus d'indépendance possible ;

Secondar la reconstitution de la petite propriété ;

Prendre le projet de la part du combattant ;

Travailler à la distribution de l'électricité dans nos campagnes ;

Embellir nos villages et nos habitations rurales.

Colonel de Choulot, Président de Syndicat agricole et de Caisse locale du Crédit agricole mutuel.

### Profession de foi de M. de Choulot

Mes chers Concitoyens, J'ai l'honneur de poser ma candidature au Conseil d'arrondissement.

Mes efforts auront les buts suivants : Défendre les intérêts agricoles ; Développer les organisations professionnelles et réclamer pour elles le plus d'indépendance possible ;

Secondar la reconstitution de la petite propriété ;

Prendre le projet de la part du combattant ;

Travailler à la distribution de l'électricité dans nos campagnes ;

Embellir nos villages et nos habitations rurales.

Colonel de Choulot, Président de Syndicat agricole et de Caisse locale du Crédit agricole mutuel.

### Profession de foi de M. de Bourgneuf

Mes chers Concitoyens, J'ai l'honneur de poser ma candidature au Conseil d'arrondissement.

Mes efforts auront les buts suivants : Défendre les intérêts agricoles ; Développer les organisations professionnelles et réclamer pour elles le plus d'indépendance possible ;

Secondar la reconstitution de la petite propriété ;

Prendre le projet de la part du combattant ;

### Profession de foi de M. de Bourgneuf

Mes chers Concitoyens, J'ai l'honneur de poser ma candidature au Conseil d'arrondissement.

Mes efforts auront les buts suivants : Défendre les intérêts agricoles ; Développer les organisations professionnelles et réclamer pour elles le plus d'indépendance possible ;

Secondar la reconstitution de la petite propriété ;

Prendre le projet de la part du combattant ;

Travailler à la distribution de l'électricité dans nos campagnes ;

Embellir nos villages et nos habitations rurales.

Colonel de Choulot, Président de Syndicat agricole et de Caisse locale du Crédit agricole mutuel.

### Profession de foi de M. de Bourgneuf

Mes chers Concitoyens, J'ai l'honneur de poser ma candidature au Conseil d'arrondissement.

Mes efforts auront les buts suivants : Défendre les intérêts agricoles ; Développer les organisations professionnelles et réclamer pour elles le plus d'indépendance possible ;

Secondar la reconstitution de la petite propriété ;

Prendre le projet de la part du combattant ;

Travailler à la distribution de l'électricité dans nos campagnes ;

Embellir nos villages et nos habitations rurales.

Colonel de Choulot, Président de Syndicat agricole et de Caisse locale du Crédit agricole mutuel.

### Profession de foi de M. de Bourgneuf

Mes chers Concitoyens, J'ai l'honneur de poser ma candidature au Conseil d'arrondissement.

Mes efforts auront les buts suivants : Défendre les intérêts agricoles ; Développer les organisations professionnelles et réclamer pour elles le plus d'indépendance possible ;

Secondar la reconstitution de la petite propriété ;

Prendre le projet de la part du combattant ;

Officiers Ministériels

RECHERCHES D'HERITIERS
DESCENDANTS DES ÉPOUX LAURENT-BOULANGER, d'Annay-en-Bazois, sont recherchés pour succession par M. LEGUAY, notaire à Chevresay (S.-et-O.) 5005

Etude de M. REYSSIE, docteur en droit, notaire à Gien (Loiret)
A vendre par adjudication, en bloc ou en détail, par lots le samedi 20 mai 1933 à 14 heures, en l'étude de M. Devissin, le DOMAINE DE GRANDCHAMP commune de Polly-les-Gien (Loiret), contenant 82 hectares environ.

1° LE DOMAINE DE VILLECRAY commune de Champvert, à 4 kilomètres de Decize, 80 hectares dont deux tiers en prés et pâturages. Maison de maître, source dans la cour, ruisseau infaisable.

2° LE DOMAINE DU RIO GAILLARD à 3 kilomètres de Decize 10 h. 34 ares environ de prés. Ces deux fermes libres au 1er mai 1933.

3° Et diverses pièces de bois communes de Champvert, de 19 hectares environ. On peut traiter avant l'adjudication. S'adresser pour tous renseignements, à M. GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.

Etude de M. Louis GROS, notaire à Moulins-Engilbert (Nièvre)
A VENDRE L'AMIALE en bloc ou en détail LA PROPRIÉTÉ DE BOIS LA ROCHE située commune de Semelay, comprenant :

1° Le Domaine du Bois de la Roche, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, terres, prés et pâtures, d'une superficie de 69 hectares.

2° Différentes parcelles de bois, contenant ensemble 42 hectares. Jouissance de suite pour la totalité, soit par la prise de possession réelle, soit par la perception du fermage.

3° Faculté pour l'acquéreur de jouir du domaine par la possession réelle dès le 11 novembre 1933. On peut traiter dès maintenant. Pour tous renseignements, s'adresser à M. GROS, notaire. Et pour traiter, à M. Louis RANÇON, propriétaire à Luzay. 4343

Etude de M. BONNET, commissaire-priseur à Nevers
VENTE AUX ENCHÈRES A Nevers, salle des ventes, avenue G. Clemenceau n° 1, le samedi 13 mai à 13 heures.

1. — Après décès de Monsieur Manœuvre, Mobilier, Lit, literie, poêle, linges, tables, vaisselle, articles divers. 2. — Volantier, Mobilier, Chambre à coucher (armoire à glace, table de nuit, lit de milieu, sommier), Buffet L. XV (ancien), canapé, chaises, tables de nuit, chiffonnier, toilette marbre, pendule (genre Comtoise), glaces, machine à coudre à fils bois, 1 lit fer, 2 lit-étagère, 3 bicyclettes, voitures d'enfant, pendules, commode Empire, polager, motocyclette « Peugeot », 2 cuisinières, poêle de salle de bain, etc., etc. Et un joli bureau américain. Au comptant, frais en sus. 4993

Etude de M. Maurice BECHARD avoué à Nevers, 37, rue La Fayette
EXTRAIT DE JUGEMENT DE DIVORCE Assistance judiciaire décision du 30 décembre 1932. D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de Nevers, le 27 mars 1932 enregistré et signifié, au profit de M. Jules Mannevy, ladite dame demeurant à Chery (Cher) contre ledit M. Jules Mannevy, son mari, demeurant à Nevers, Pataux-Froment, commune de Garchizy et actuellement sans résidence ni domicile connus.

Il appert que le divorce a été prononcé entre les époux Mannevy-Bliveau, Mannevy-Froment et gendre du mari avec toutes les conséquences légales. La présente insertion est faite conformément aux dispositions de l'article 247 du code civil. Le jugement sus cité n'ayant pu être signifié en parlant à la personne de M. Mannevy. Pour extrait, M. BECHARD. 5023

Etude de M. ROCHER, notaire à Neuzy-sur-Barangeon (Cher)
A vendre à l'amiable ou par adjudication, le dimanche 14 mai 1933, à 2 heures du soir, à Neuzy-sur-Barangeon, hôtel du Bout Couronné.

LE DOMAINE CREUX situé à Neuzy-sur-Barangeon, route de Nanday, comprenant d'importants bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, jardins, terres, prés et bois, d'une contenance totale d'environ 40 hectares. Entrée en jouissance au 1er novembre 1933, par la prise de possession réelle. Pour tous renseignements s'adresser audit M. ROCHER, 5005

Etude de M. GALLICHER-LAVANNE, docteur en droit, notaire à Nevers, successeur de M. Dauphin
A VENDRE L'AMIALE MAISON AVEC JARDIN et dépendances A Demeurs, commune d'Urzy (lire de location) : Petit pré au même lieu, de 17 ares. Le tout était occupé par M. ROSIER. S'adresser pour tous renseignements et pour traiter, à M. GALLICHER-LAVANNE, notaire, 4875

A VENDRE MAISON A NEVERS Rue des Chauvannes, entièrement libre le 24 juin prochain ; 10 pièces en 2 appartements, et grand jardin. Construction neuve. S'adresser pour visiter et traiter, à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers. 4878

A VENDRE MAISON A NEVERS Rue des Chauvannes, entièrement libre le 24 juin prochain ; 10 pièces en 2 appartements, et grand jardin. Construction neuve. S'adresser pour visiter et traiter, à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers. 4878

A VENDRE MAISON A NEVERS Rue des Chauvannes, entièrement libre le 24 juin prochain ; 10 pièces en 2 appartements, et grand jardin. Construction neuve. S'adresser pour visiter et traiter, à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers. 4878

A VENDRE MAISON A NEVERS Rue des Chauvannes, entièrement libre le 24 juin prochain ; 10 pièces en 2 appartements, et grand jardin. Construction neuve. S'adresser pour visiter et traiter, à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers. 4878

A VENDRE MAISON A NEVERS Rue des Chauvannes, entièrement libre le 24 juin prochain ; 10 pièces en 2 appartements, et grand jardin. Construction neuve. S'adresser pour visiter et traiter, à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers. 4878

A VENDRE MAISON A NEVERS Rue des Chauvannes, entièrement libre le 24 juin prochain ; 10 pièces en 2 appartements, et grand jardin. Construction neuve. S'adresser pour visiter et traiter, à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers. 4878

A VENDRE MAISON A NEVERS Rue des Chauvannes, entièrement libre le 24 juin prochain ; 10 pièces en 2 appartements, et grand jardin. Construction neuve. S'adresser pour visiter et traiter, à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers. 4878

A VENDRE MAISON A NEVERS Rue des Chauvannes, entièrement libre le 24 juin prochain ; 10 pièces en 2 appartements, et grand jardin. Construction neuve. S'adresser pour visiter et traiter, à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers. 4878

A VENDRE MAISON A NEVERS Rue des Chauvannes, entièrement libre le 24 juin prochain ; 10 pièces en 2 appartements, et grand jardin. Construction neuve. S'adresser pour visiter et traiter, à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers. 4878

Etude de M. GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers, successeur de M. Dauphin
A VENDRE L'AMIALE MAISON AVEC JARDIN et dépendances A Demeurs, commune d'Urzy (lire de location) : Petit pré au même lieu, de 17 ares. Le tout était occupé par M. ROSIER. S'adresser pour tous renseignements et pour traiter, à M. GALLICHER-LAVANNE, notaire, 4875

A VENDRE MAISON A NEVERS Rue des Chauvannes, entièrement libre le 24 juin prochain ; 10 pièces en 2 appartements, et grand jardin. Construction neuve. S'adresser pour visiter et traiter, à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers. 4878

A VENDRE MAISON A NEVERS Rue des Chauvannes, entièrement libre le 24 juin prochain ; 10 pièces en 2 appartements, et grand jardin. Construction neuve. S'adresser pour visiter et traiter, à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers. 4878

A VENDRE MAISON A NEVERS Rue des Chauvannes, entièrement libre le 24 juin prochain ; 10 pièces en 2 appartements, et grand jardin. Construction neuve. S'adresser pour visiter et traiter, à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers. 4878

A VENDRE MAISON A NEVERS Rue des Chauvannes, entièrement libre le 24 juin prochain ; 10 pièces en 2 appartements, et grand jardin. Construction neuve. S'adresser pour visiter et traiter, à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers. 4878

A VENDRE MAISON A NEVERS Rue des Chauvannes, entièrement libre le 24 juin prochain ; 10 pièces en 2 appartements, et grand jardin. Construction neuve. S'adresser pour visiter et traiter, à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers. 4878

A VENDRE MAISON A NEVERS Rue des Chauvannes, entièrement libre le 24 juin prochain ; 10 pièces en 2 appartements, et grand jardin. Construction neuve. S'adresser pour visiter et traiter, à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers. 4878

A VENDRE MAISON A NEVERS Rue des Chauvannes, entièrement libre le 24 juin prochain ; 10 pièces en 2 appartements, et grand jardin. Construction neuve. S'adresser pour visiter et traiter, à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers. 4878

A VENDRE MAISON A NEVERS Rue des Chauvannes, entièrement libre le 24 juin prochain ; 10 pièces en 2 appartements, et grand jardin. Construction neuve. S'adresser pour visiter et traiter, à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers. 4878

A VENDRE MAISON A NEVERS Rue des Chauvannes, entièrement libre le 24 juin prochain ; 10 pièces en 2 appartements, et grand jardin. Construction neuve. S'adresser pour visiter et traiter, à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers. 4878

A VENDRE pour cause de santé UN POSTE CINÉMATOGRAPHIQUE et neuf UNE VOITURE DE FORAIN Pour complément de renseignements, s'adresser à M. MARCEL, à Souzy (Nièvre). 4883

A VENDRE MAISON A NEVERS Rue des Chauvannes, entièrement libre le 24 juin prochain ; 10 pièces en 2 appartements, et grand jardin. Construction neuve. S'adresser pour visiter et traiter, à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers. 4878

A VENDRE MAISON A NEVERS Rue des Chauvannes, entièrement libre le 24 juin prochain ; 10 pièces en 2 appartements, et grand jardin. Construction neuve. S'adresser pour visiter et traiter, à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers. 4878

A VENDRE MAISON A NEVERS Rue des Chauvannes, entièrement libre le 24 juin prochain ; 10 pièces en 2 appartements, et grand jardin. Construction neuve. S'adresser pour visiter et traiter, à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers. 4878

A VENDRE MAISON A NEVERS Rue des Chauvannes, entièrement libre le 24 juin prochain ; 10 pièces en 2 appartements, et grand jardin. Construction neuve. S'adresser pour visiter et traiter, à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers. 4878

A VENDRE MAISON A NEVERS Rue des Chauvannes, entièrement libre le 24 juin prochain ; 10 pièces en 2 appartements, et grand jardin. Construction neuve. S'adresser pour visiter et traiter, à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers. 4878

A VENDRE MAISON A NEVERS Rue des Chauvannes, entièrement libre le 24 juin prochain ; 10 pièces en 2 appartements, et grand jardin. Construction neuve. S'adresser pour visiter et traiter, à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers. 4878

A VENDRE MAISON A NEVERS Rue des Chauvannes, entièrement libre le 24 juin prochain ; 10 pièces en 2 appartements, et grand jardin. Construction neuve. S'adresser pour visiter et traiter, à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers. 4878

A VENDRE MAISON A NEVERS Rue des Chauvannes, entièrement libre le 24 juin prochain ; 10 pièces en 2 appartements, et grand jardin. Construction neuve. S'adresser pour visiter et traiter, à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers. 4878

A VENDRE MAISON A NEVERS Rue des Chauvannes, entièrement libre le 24 juin prochain ; 10 pièces en 2 appartements, et grand jardin. Construction neuve. S'adresser pour visiter et traiter, à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers. 4878

UNE MOISSONNEUSE JAVELEUSE Marque DEERING, état neuf. S'adresser à M. PRUGNOT, fermier, au Bois du Jault, par DECIZE (Nièvre). 4824

GROS FARDIER ET DIABLE Excellent état. S'adresser à Charles HURET, 61, rue Peilou, Paris. 3065

BON CAMION Pour fort cheval, occasion. S'adresser à M. Paul MICHOT, rue du Puits-Desaix, La Charité-sur-Loire (Nièvre). 4872

UNE TORPEDO CHARRON 12 H.P. 1913 UNE TORPEDO CHARRON 13 H.P. 1914 UN SIDICAR INDIAN Bonne occasion. Le tout en très bon état de marche. S'adresser à M. MONTHEAU-MASSOT, à Paris, par Toucy (Yonne). 4977

LOCOMOBILE CLAYTON 30 H.P., foyer carré, 2 volants, parfait état, actionnant 4 bancs de scies, visible en marche. 14.000 V. D. S'adresser au bureau du journal. 5011

LIENS AGRICOLES EN ALFA agents demandés François GALEA, Sfax (Tunisie). 4989

PLUSIEURS VOITURES NEUVES et d'occasion S'adresser Carrosserie LEMAITRE Père et Fils, 27, place Châteauneuf, Nevers. 4985

BELLE ARMOIRE ANCIENNE A Vendre S'adresser 24, rue de la Cathédrale. 5022

PERSONNEL ON DEMANDE : Bon OUVRIER FERBLANTIER Cellulaire, nourri et logé. S'adresser à M. RAT, ferblantier, à Léré (Cher). 4751

JEUNE HOMME Pour bureau et courses. S'adressé Usine de la Motte, rue d'Haunil, Nevers. 4883

UNE COLLECTION DE LA « VIE ILLUSTRÉE » 1901 à 1909. — 22 volumes reliure 1/2 basane. S'adresser au bureau du journal. 4922

Scies à ruban C.P.G. ROULEMENTS A BILLES Volants de 700 Prix intéressants Ecrite ROUSSEAU, Cours République, Lyon-Villeurbanne.

UN BON EMPLOYÉ droguerie, couleurs ET UN VOYAGEUR pour même maison. Références exigées. S'adresser au bureau du journal. 4947

UN COMMIS LIVREUR de préférence, connaissant la tonnelerie est demandé chez marchand de vins en gros de la région. S'adresser au bureau du journal. 4950

UN GARGON pour le service de table S'adresser au bureau du journal. 4954

DOMESTIQUES âge importe pas, sérieux, bien traités, pour ferme outillage moderne. Ecrite : RATEAU, à Sery, par Mailly-la-Ville (Yonne). 4952

UN CHARRETIER DES MANGEVRES jeunes ET DES FEMMES pour peinture d'instruments. S'adresser au bureau du journal. 4971

OUVRIERS BUCHERONS de suite, forêt de Sermeise, près Nevers, travail avantageux. S'adresser soit à M. TAPPIN, marchand de bois à Coulanges-les-Nevers, soit à M. MARTIN, garde aux Tuileries, par NEVERS. 4999

UN JEUNE HOMME pour faire les courses. S'adresser aux DOCKS DE NEVERS, 4, rue des Docks. 4994

UNE BONNE OUVRIERE pour l'atelier de préférence culottière. S'adresser au TAILLEUR MODERNE, Nevers. 5020

UN GARDE CHASSE sérieux et connaissant son métier, pour l'after S'adresser au bureau du journal. 5017

UN OU DEUX TERRASSIERS S'adresser au bureau du journal. 5020

Grandes Compagnies d'assurances de l'ordre, accidents, incendie, mortalité du bétail. DEMANDE AGENT GENERAL pour les villes de Clamecy, Cosne, Corbigny, Prémy, Lury, Montausche, Château-Chinon, Vichy, Moulins, et Montluçon. Ecrite : JOUQUET, inspecteur à Charolais (S.-et-L.). 5002

On demande à partir du 10 juin pour les saisons d'été et d'automne, à la campagne, un CHAUFFEUR VALET DE CHAMBRE avec références sérieuses. S'adresser à M. Toubeau, de Maisonniveuve, 25, rue Moyenne, à Bourges (Cher). Le service de table n'est pas demandé. 4997

25 FRANCS par jour à toute personne sachant écrire FOURNIER, 55, avenue Chartras, Clermont-Ferrand (P.-d.-D.). Joindre timbre pour réponse. 4996

Se quitter votre emploi vous pouvez gagner 15 fr. par jour, min. Ecrite Paniers Parfums (Service C), Monaco. 4546

Entreprise de Travaux de Maçonnerie En tous genres FORAGE de PUIITS — TAILLE de PIERRES Eugène TARDIVAT Maître-maçon et Puissier AUX CHAMPS-BOURDIAUX Commune de SARTRE-BOURDIN (Nièvre)

CONSEIL AUX DAMES Toutes les maladies dont souffre la femme proviennent de la mauvaise circulation du sang. Quand le sang circule bien, tout va bien : les nerfs, l'estomac, le cœur, les reins, la tête, n'étant point congestionnés, ne font point souffrir. Pour maintenir cette bonne harmonie dans tout l'organisme, il est nécessaire de faire usage, à intervalles réguliers, d'un remède qui agisse à la fois sur le sang, l'estomac et les nerfs, et seule la JOUVENCE de l'Abbé SOURY peut remplir ces conditions, parce qu'elle est composée de plantes sans aucun poison ni produits chimiques, parce qu'elle purifie le sang, rétablit la circulation et décongestionne les organes. Les mères de familles feront prendre à leurs fillettes la JOUVENCE de l'Abbé SOURY pour leur assurer une bonne formation. Les dames en prennent pour éviter les migraines périodiques. Les maladies qui souffrent de Maladies Intérieures feront usage de la JOUVENCE de l'Abbé SOURY qui leur assurera la guérison. Celles qui craignent les accidents de la Ménopausse doivent faire une cure avec la JOUVENCE de l'Abbé SOURY pour aider le sang à se bien placer et éviter les maladies les plus dangereuses. La JOUVENCE de l'Abbé SOURY, préparée à la Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Nevers, se trouve dans toutes les Pharmacies. Le Flacon, 6 fr. — Plus tarder 6 fr. 90. 501

Après la Grippe vous restez anémié, déprimé, sans force et sans énergie. Tout votre organisme affaibli se remet péniblement de cette secousse. Il faut vous remonter au plus vite. Vous devez prendre un reconstituant énergétique.

Le Phosphorgane COMPOSÉ DE PHOSPHATE NEULÉINÉ, RENDU ASSIMILABLE PAR UNE SAVANTE PRÉPARATION EST UN producteur d'énergie vitale Sous l'action puissante de ce médicament, tous les maux disparaissent, un sang plus riche, plus pur, circule à nouveau dans les veines, les fonctions se régularisent, les joues reprennent leurs couleurs, le cerveau son activité. Le Phosphorgane est la santé en bouteille pour tous les affaiblis, fatigués, convalescents. Le flacon : 7 fr. — Les 3 flacons : 20 fr. franco

Dépôt général : BERNAMONT, Pharmacien-Spécialiste 87, Rue du Commerce, NEVERS

Grands Magasins de Nouveautés PARIS-NEVERS 15, Rue La-Fayette, 15 -:- NEVERS

Samedi 13, Lundi 15 Mai et Jours suivants GRANDE MISE EN VENTE des NOUVEAUTÉS DE LA SAISON Et d'ARTICLES POUR PREMIÈRE COMMUNION

Toilettes et Costumes, Ceintures, Aumônières, Brassards, Missels et Chapelets, etc. VENTE-RÉCLAME Serges, Tricotines, Gabardines et Grisailles, jolies dispositions, 100, 120, 130 c/m. 6.90 Aux Prix exceptionnels de 4.90, 5.50, 6.95

Table with 2 columns: Item description and Price. Includes items like MOUSSELINE laine haute nouveauté, TOILE de laine, JERSEY de soie, etc.

Table with 2 columns: Item description and Price. Includes items like PEIGNOIRS percales fantaisie, CORSETS coutil écaré, RICHIELEU glacé, etc.

Grand Choix de Draperies Haute Nouveauté pour Costumes sur Mesures Un Coupeur est attaché à la Maison

Dimanche -14 Mai- Exposition des Nouveautés de la Saison NOTRE CATALOGUE EST ADRESSÉ FRANCO SUR DEMANDE

Branch VIE Capital social : DOUZE MILLIONS POUR VOUS ASSURER SUR LA VIE POUR DOTER VOS ENFANTS EXIGEZ LE NOUVEAU TARIF RÉDUIT Revenez 6.000 à 14.000 fr. pour 100.000 fr. assurés

LE SOLEIL Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat Siège social : 44, rue de Chateaudun, Paris S'adresser à : Nevers : M. D'ASSIGNY ; Château-Chinon : M. J. PASQUET.

Branch CAPITALISATION Capital social : Dix millions TITRE DE 2.500 francs Remboursable en 20 ans après paiement de 17 annuités par paiements mensuels de 10 francs. TIRAGES MENSUELS le 25 de chaque mois, pour désigner les titres appelés au remboursement anticipé. ASSURANCE DE LIBÉRATION. — EN CAS DE DÉCÈS PRÉMATURE DU SOUS-CRIPTEUR d'un titre avec assurance libération, le capital est acquis à l'échéance à ses ayants droits SANS QU'ILS AIENT À CONTINUER LE VERSEMENT DES PRIMES. Le titre libéré du paiement des primes continue néanmoins à participer aux TIRAGES MENSUELS.

# A LA FILEUSE

NEVERS — 6, Rue La Fayette, 6 — NEVERS

—(Anciennement Rue Saint-Martin)—

Téléphone 0-12

Téléphone 0-12



N° 510

**CORSET DE LUXE**

Beau broché soie coupe irréprochable vraie baleine

**CORSET CLASSIQUE**

Beau couil écaré Garni broderies

**29<sup>F</sup>**

N° 505. Qualité extra à jarretelles : **35 F.**



N° 501

**CORSET**

Forme nouvelle bas de gorge broché simili garni large dentelle 2 jarretelles

**37<sup>F</sup>**

**Soutien-Gorge**  
N° 101 Tricotine rose **9<sup>F</sup>90**  
N° 103 Jersey avec bande maintenant la poitrine **16.90**



N° 509

**Corset - Ceinture**

Modèle de luxe coupe nouvelle garniture riche **75 fr.**

**CEINTURE RICHE**

Tissu broché caoutchouc soie à la taille

**35<sup>F</sup>**



N° 506

**CORSET** Modèle très élégant bas de gorge garniture riche **49 FR.**

**Soutien-gorge**  
N° 102. Dentelle blanche article élégant **13<sup>F</sup>90**  
N° 104. Broderie blanche Modèle de luxe **16**



N° 602

**CEINTURE**

Toile et tricot très souple

**25<sup>F</sup>**

N° 603

**Corset-Ceinture**

Entièrement tricot extra souple

**39<sup>F</sup>**



N° 603

**CEINTURE**

Dernière création caoutchouc soie à la taille s'attachant par des boutons de nacre **Sans busc**

**29<sup>F</sup>**

**Gaine Elastique**

Caoutchouc souple et fin

2 jarretelles soie

**45<sup>F</sup>**

**Ceinture Porte-Jarretelles** Article RECLAME, Toile couleurs, **9.90**

**LA NÉA**

Ceinture Sangle du D<sup>r</sup> F. GLENARD

**AVEC 10 FRANCS ON PEUT GAGNER 500.000 fr.**

en achetant un Bon Panama garanti remboursable à 400 francs ou par 1 lot. Lots à gagner: 131 de 500.000 fr. ; 131 de 250.000 francs ; 262 de 100.000 fr. ; 13.100 de 1.000 fr. — Tirage : 15 mai prochain. Dès le premier versement de 10 fr. on est seul propriétaire du titre et on touche la totalité du lot gagné. Renseignements gratuits, timbre pour réponse. Envoyer 10 fr. au Crédit Central des Valeurs à Lots, 10, rue Auda, à Dijon.

**Carrosserie CHAMPEAU**

66-70, Rue de la Préfecture et Porte de Paris NEVERS

VOITURES ATTELEES FORGE, CHARPONNAGE, PEINTURE  
Fabrique de roues caoutchonnées et réparations. SELLERIE ET HARNACHEMENTS

**Moteurs à essence** Occasion, marche garantie.

**Moteurs électriques** Toutes forces.

**Electricité** Dans toute son application. Bobinage, Chargement d'accus, etc.

**Appareillage électrique** Force, lumière, sonnerie, installations, appareillage et accessoires pour automobiles.

**Pétrin mécanique** Nouveau modèle, à cuve commandée

**Petit outillage mécanique** Alésoirs, étaux, limes, filières, mèches et forets, scies, tarauds, fraises, etc.

**Machines-outils et à bois**

**Travaux sur tours bois** Pieds de table, balustres, manches, etc.

**A. OUGEN** OMNIUM FRANÇAIS D'OUTILLAGE, 6, rue St-Louis, Fourchambault (Nièvre)

**MINES DE DECIZE**

de MM. SCHNEIDER & C<sup>e</sup>

**Charbons**

**Pour Battage et Industrie**

Pour prix et renseignements, s'adresser à

**Antonin DURAND**

6, Rue du Rempart, NEVERS

**TOUS LE QUE SACHENT**

De toutes les affections douloureuses, la plus redoutée est, certainement la NEURALGIE, tant par l'intensité des douleurs qu'elle provoque que par sa résistance à tout traitement.

**LE KÉLÉO** permet d'assurer la disparition complète, en quelques jours, de toutes les névralgies, tant faciales que dentaires ou intercostales. Une cuillerée à soupe de cet INCOMPARABLE CALMANT fait CESSER, en DIX MINUTES les névralgies, les migraines le rhumatisme, les maux de dents.

**LE KÉLÉO** ne fatigue pas l'estomac comme les cachets, dont l'usage répété amène, fatalement l'apparition des dyspepsies, gastralgies, brûlures, ulcères. **LE KÉLÉO** se trouve dans toutes les pharmacies.

Dépôts principaux : Pharmacie BERNAMONT, Nevers. Pharmacie J. MASSENOT, Nevers. Pharmacie VERNADAT, Montluçon.

**Automobiles De DION-BOUTON**

Ne sont pas des Voiturettes mais des voitures confortables souples et rapides

**VÉHICULES INDUSTRIELS de 500 à 5.000 kilos de charge**

AGENT GENERAL **J. PETITIMBERT, à CLAMECY**

**Bâches DE L'AVIATION** de toutes dimensions **4 FR.** toutes rayures en 110 cent. éch. gratis **6 FR.**

LEWIS, 31, avenue Jean-Jaurès, Paris, 19<sup>e</sup>.

**TOILES - SACS - BACHES - FICELLES** Anciennes Maisons A. FRANGE et SOCIÉTÉ DU SAC

**Comptoir de l'Industrie du Jute**

Société anonyme au capital de 5.000.000 de francs

12, Rue du Rempart, NEVERS

A. LERICHE, directeur

SACS POUR TOUS USAGES - TOILES D'AMEUBLEMENT EN 100 c/m - EMBALLAGES - SANGLES

**COUVREZ VOS VOITURES**

Avec les Bâches du COMPTOIR de l'INDUSTRIE du JUTE

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers VENTE ET LOCATION



**COSTUMES** Modèle 73

Marin américain avec calotte ou pantalon en belle serge anglaise.

95. », 125. », 149. »

**A LA GRANDE FABRIQUE**

(Ancien Grand Café Glacier)

Place du Lycée — Rue de Rémigny

NEVERS

**RAYON SPÉCIAL**

DE

**COSTUMES**

DE

**PREMIÈRE COMMUNION**



**Complet Veston** Modèle 51

En belle chevrotte bleue ou noire, ou en peigné de Roubaix, coloris variés. **79<sup>F</sup>**



**COSTUMES** Modèle 74

Quartier-Maitre en serge extra-solide et très fine.

89. », 119. », 149. »



**COSTUMES** Modèle 76

Veston 2 ou 3 boutons en chevrotte ou serge, pantalon long.

69. », 89. », 109. », 129. »



**COSTUMES** Modèle 75

Louis XV, calotte avec boucle, en chevrotte, serge ou granité.

69. », 89. », 109. », 129. »



**Complet Veston** Modèle 52

En beau cardé, teintes nouvelles, plusieurs coloris au choix, doublures solides. **PRIX... 59<sup>F</sup>**

**SÉRIE RÉCLAME -:- NOTRE SUGGÈS**

# ELIXIR

## FORTIFIE ET

## FAIT ENGRAISSER

# HUMBERT

ESSAYEZ, comme M. Muller, 31, rue Tête-d'Or, à Lyon, l'a essayé pour sa femme, et qui nous écrit le 20 février 1922 :

« Monsieur Humbert. — Je dois vous dire que ma femme, âgée de 31 ans, bien affaiblie par suite de maladie, s'est rétablie en cinq semaines, en prenant uniquement une cuillerée d'ELIXIR HUMBERT avant chaque repas. Maintenant, elle mange bien, avec appétit, et travaille de même. Recevez, Monsieur, mes remerciements. »

ESSAYEZ, comme ces deux jeunes filles 18 et 22 ans, les deux sœurs, qui nous ont affirmé avoir repris de 7 kilos chacune. Elles étaient anémiques à fond, dégoûtées de la vie. Maintenant elles pensent à se marier. ESSAYEZ, le Traitement ne revient qu'à 10 francs par jour.

Demandez l'avis de votre pharmacien ou écrivez aux Lab. Humbert, à Maillet (Ain), pour recevoir gratis et franco la nouvelle brochure scientifique sur l'Anémie, la Formation, les Pertes de sang, Suiès de couches, Faiblesse générale, Neurasthénie etc., etc.

Pendant quelques jours, il sera joint à cet envoi un petit livre intitulé « Les Plantes Utiles », véritable résumé des principales vertus des plantes les plus courantes. Intéressant, instructif et cela ne coûte rien...

En vente : Pharmacie Nouvelle, Pharmacie Reillon, Pharmacie Petit, etc., etc., et dans les principales Pharmacies de Nevers et de la Région.